

**PROGRAMME SECTORIEL AGRICULTURE
ELEVAGE PECHE
PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
PSAEP/PNIAEP 2016-2020**

Août 2015

Glossaire

ACTP	Argent Contre Travail Productif
AEP	Agriculture, Elevage et Pêche
BIF ou GF	Birao Ifoton'ny Fananantany ou Guichet Foncier
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAADP	Comprehensive Agriculture for African Development Program (PDDAA en Français)
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
FAO	Food and Agriculture Organization
FOFIFA	Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiarina amin'ny Fampanandrosoana ny Ambanivohitra (Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural)
GASI	Grand Axe Stratégique d'Intervention
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IAC	Insécurité Alimentaire Chronique
IAS	Insécurité Alimentaire Temporaire ou Saisonnière
INSTAT	Institut National des Statistiques
LPA	Lettre de Politique Agriculture
LPAEP	Lettre de Politique Agriculture, Elevage et Pêche
LPE	Lettre de Politique Elevage
LPF	Lettre de Politique Foncière
LPP	Lettre de Politique Pêche et Aquaculture
MAP	Madagascar Action Plan
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NIHYCRI	Norme de construction des Infrastructures Hydro-agricoles contre les Crues et les Inondations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PLOF	Plan Local d'Occupation Foncière
PND	Programme National de Développement
PNIAEP	Plan National d'Investissement Agriculture, Elevage et Pêche
PSAEP	Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche
PTF	Partenaire Technique et Financier
SE	Suivi-évaluation
SMB	Secrétariat Multi-Bailleurs
SNAT	Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire
SNCC	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique
SNDR	Stratégie Nationale pour le Développement Rizicole
SNE	Stratégie Nationale sur les Engrais
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SNFI	Stratégie Nationale sur les Finances Inclusives
SNISE	Système National Intégré de Suivi Evaluation
SNMA	Stratégie Nationale sur la Mécanisation Agricole
SNS	Stratégie Nationale sur les Semences
SSA	Stratégie de Services aux Agriculteurs
VCT	Vivre Contre Travail
ZIAEP	Zone d'Investissement Agriculture, Elevage et Pêche

Taux de change utilisé :

1USD = 2.900 Ariary

Sommaire

Introduction	7
1. Contexte général sur Madagascar	8
1.1. Le contexte politique	8
1.2. Le contexte économique	8
1.4. Le contexte social	11
1.5. Potentialités, opportunités et contraintes du secteur AEP.....	11
1.5.1. Agriculture	12
a) Potentialités et opportunités	12
b) Contraintes	13
1.5.2. Elevage.....	14
a) Potentialités et opportunités	14
b) Contraintes	15
1.5.3. Pêche et aquaculture	16
a) Contraintes	18
1.6. Les liens avec les principaux programmes et documents de référence en cours	19
1.6.1. CAADP/PDDAA	19
1.6.2. Le Plan National de Développement	19
1.6.3. Le Plan de Mise en Œuvre (PMO).....	20
1.6.4. Le Compact.....	20
1.6.5. La lettre de politique agriculture, élevage et pêche	21
1.6.6. Les trois lettres de politiques sous-sectorielles Agriculture, Elevage et Pêche	21
1.7. Le processus d'élaboration du PSAEP	21
2. Les objectifs et le champ du programme	23
2.1. Vision et objectifs du PSAEP/PNIAEP	23
2.2. Champ du programme	23
3. Le PSAEP et ses programmes.....	24
3.1. Programme 1 : Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources..	26
3.1.1. Sous-programme 1.1 : Utiliser le foncier comme un atout aux producteurs	26
3.1.2. Sous-programme 1.2.: Préserver les espaces et faire des aménagements intégrés	27
3.2. Programme 2 : Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de production compétitifs	29
3.2.1. Sous-programme 2.1: Renforcer les facteurs de production comme éléments clés de la croissance.....	29
3.2.2. Sous-programme 2.2 : Renforcer les Services aux Producteurs	31
3.2.3. Sous-programme 2.3 : Atténuer les risques liés aux catastrophes et aléas	34
3.2.4. Sous-programme 2.4 : Augmenter la production rizicole	36
3.3. Programme 3 : Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques.....	37
3.3.1. Sous-programme 3.1 : Accroître la résilience et soutenir le renforcement nutritionnel	38
3.3.2. Sous - programme 3.2 : Mettre en place un environnement favorable pour l'émergence d'une Agriculture moderne pour les jeunes entrepreneurs ruraux	40
3.3.3. Sous - programme 3.3 : Normaliser les infrastructures	41
3.3.4. Sous - programme 3.4 : Diversifier les revenus.....	42
3.4. Programme 4 : Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation.....	43
3.4.1. Sous-programme 4.1 : Développer les marchés des produits Agricoles.....	44
3.4.2. Sous-programme 4.2 : Développer les filières porteuses.....	45
3.4.3. Sous-programme 4.3 : Mettre en relation durable le marché et la production.....	46

3.4.4.	Sous - programme 4.4 : Renforcer les capacités des femmes en termes d'agrobusiness, d'entrepreneuriat agricole et de développement de chaînes de valeurs	47
3.5.	Programme 5 : Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs.....	48
3.5.1.	Sous-programme 5.1 : Développer un cadre institutionnel et réglementaire.....	49
3.5.2.	Sous-programme 5.2 : Développer des outils de prise de décision et d'orientation	50
3.5.3.	Sous-programme 5.3 : Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP	51
4.	Coûts du programme	53
4.1.	Le PNIAEP sur cinq ans	53
4.2.	Méthodologie de budgétisation.....	54
5.	Le Gap de financement	58
5.1.	Estimation des différents budgets acquis ou disponibles.....	58
5.2.	Budget à rechercher ou GAP de financement.....	59
6.	Bénéfices économiques et sociaux	60
7.	Principes et mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation.....	62
7.1.	Mécanisme de pilotage et de coordination.....	63
7.2.	Mécanisme de suivi-évaluation, y compris les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans le système de suivi évaluation	64
8.	Evaluation des risques	69
	Annexe 1: Budget de fonctionnement, Programme d'Investissement Public et Budget de l'Etat.....	72
	Annexe 2: Détails des coûts par Sous-Programme en millions d'Ariary	73
	Annexe 3: Exportation des produits vivriers et alimentaires, effectuée par Madagascar	74

Liste des tableaux:

Tableau 1 : Effectif du cheptel et production en 2013	15
Tableau 2 : Evolution en tonnes de la production halieutique de 2010 à 2014.....	17
Tableau 3 : Indicateur d'impact du PSAE/PNIAEP et indicateurs d'effets des Programmes	25
Tableau 4 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 1.....	26
Tableau 5 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous programme 1.1	26
Tableau 6 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 1.1	27
Tableau 7 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous programme 1.2	27
Tableau 8 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 1.2	29
Tableau 9 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 2.....	29
Tableau 10 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 2.1	30
Tableau 11 : Coûts en millions d'ariary du sous-programme 2.1	31
Tableau 12 : Principal indicateur d'effet intermédiaire sous-programme 2.2.....	32
Tableau 13 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 2.2	34
Tableau 14 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 2.3	35
Tableau 15 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 2.3	36
Tableau 16 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 2.4	36
Tableau 17 : Interventions dans le cadre du sous programme 2.4	37
Tableau 18 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 2.4	37
Tableau 19 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 3.....	38
Tableau 20 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 3.1	38
Tableau 21 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 3.1	40
Tableau 22 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 3.2	41
Tableau 23 : Principal indicateur d'effet intermédiaire du sous-programme 3.3	41
Tableau 24 : Coûts en millions d'ariary du sous-programme 3.3	42
Tableau 25 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 3.4	42
Tableau 26 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 3.4	43
Tableau 27 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 4.....	43
Tableau 28 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 4.1	44
Tableau 29 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 4.1	45
Tableau 30 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 4.2	46
Tableau 31 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 4.2	46
Tableau 32 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 4.3	47
Tableau 33 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 4.3	47
Tableau 34 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 4.4.....	48
Tableau 35 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 4.4	48
Tableau 36 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 5.....	49
Tableau 37 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 5.1	49
Tableau 38 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 5.1	50
Tableau 39 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 5.2	50
Tableau 40 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 5.2	51
Tableau 41 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 5.3	52
Tableau 42 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 5.3	52
Tableau 43 : Détails des coûts par programme en millions d'ariary.....	55
Tableau 44 : Détails des coûts par programme en millions d'USD.....	55
Tableau 45 : Budget de fonctionnement, Programme d'Investissement Public et budget de l'Etat, en millions d'ariary	59
Tableau 46 : Estimation du montant annuel de gap de financement, en millions d'ariary.....	60
Tableau 47 : Rôles des acteurs dans la coordination et de suivi évaluation du PSAEP.....	66

Introduction

Madagascar a conçu et mis en œuvre le Programme National de Développement et son Plan de Mise en Œuvre depuis le début de l'année 2015. Pour avoir une meilleure cohérence avec ces deux documents de référence, les départements en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont décidé de concevoir la Lettre de Politique de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Elle a été validée par tous les acteurs concernés par ces trois sous secteurs au mois d'avril de la même année et elle adhère parfaitement à la Politique Générale de l'Etat. Pour la mise en œuvre de la LPAEP, Madagascar s'est doté du présent Programme Sectoriel Agricole, Elevage et Pêche ou PSAEP sur l'horizon 2025 pour quantifier les principales interventions à mener jusqu'à cette période et du Programme National d'Investissement Agricole, Elevage et Pêche qui fixe les principaux indicateurs, quantifie les axes prioritaires à mener et évalue les budgets requis à chacune de ces interventions. Le PSAEP/PNIAEP est obligatoire dans l'alignement de la politique et de la sécurisation de l'accès au financement nécessaire pour le développement du secteur AEP et provenant de la contribution de l'Etat à travers le PIP et les contributions internationales.

L'objectif global du PSAEP/PNIAEP est de réduire le taux de pauvreté de la population, vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour en passant de 82% à 20% en 2025, d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6% s'il n'est que 2,6 % actuellement et de faire progresser les investissements privés dans les trois sous secteurs.

Le PSAEP/PNIAEP sera mis en œuvre à travers 5 grands programmes opérationnels, identifiés selon le principe de budgétisation en fonction des résultats :

1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et d'exploitation des ressources
2. Augmentation continue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs
3. Contribution à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et la réduction des risques pour les vulnérables
4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation
5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs

Le PSAEP/PNIAEP donne un cadre stratégique pour l'identification des priorités et planifie les investissements qui contribueront à la lutte contre la pauvreté et à la croissance inclusive. Il est également conçu pour rendre opérationnel le compact signé par le Gouvernement et ses

partenaires de développement en juin 2014 dénommé « Pacte National de Madagascar pour soutenir la mise en œuvre du Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche » dans le cadre du PDDAA/COMESA/UA. Le PSAEP propose un cadre de résultats programmatique avec des indicateurs d'impact et d'effets et des cibles sur 5 et 10 ans. Le PNIAEP est constitué d'interventions prioritaires pour chaque programme et sous-programme, et identifie des indicateurs de résultats avec des cibles annuelles et des coûts unitaires standards, ce qui permet de dégager un budget. Ce document contient également une section sur les aspects institutionnels, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

1. Contexte général sur Madagascar

1.1. *Le contexte politique*

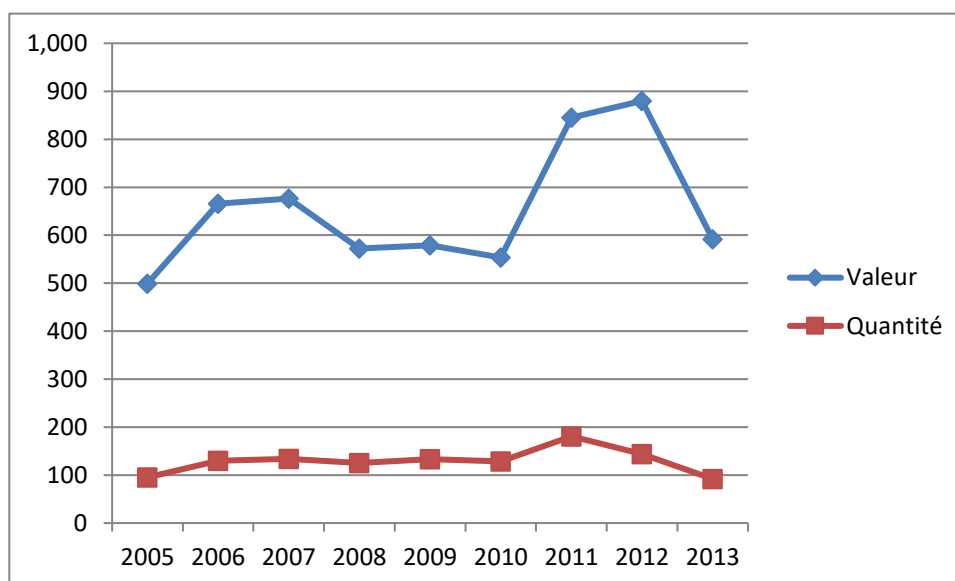
L'année 2014, Madagascar est sorti d'une crise politique longue de presque cinq ans, avec la mise en place d'un gouvernement élu, marquant le retour du pays à l'ordre constitutionnel. Et l'atmosphère tend progressivement à se renforcer et s'améliorer.

La réduction de la pauvreté et la croissance économique ont toujours été au centre des préoccupations des gouvernements qui se sont succédés à Madagascar. Ainsi, les programmes et projets ont comme référence les documents du DSRP, du MAP et du PND. De 1990 à 2002, la politique gouvernementale a priorisé la lutte contre la pauvreté ; de 2002 à 2008, les efforts ont été axés sur la croissance économique rapide, tandis qu'après crise, un équilibre entre les approches de lutte contre la pauvreté et les approches de croissance économique dans l'affectation des ressources a été privilégié.

1.2. *Le contexte économique*

Le secteur Agricole Malagasy constitue l'un des moteurs de l'économie nationale avec 26,3 % du PIB, le principal pourvoyeur d'emploi et de valeur ajoutée, et s'avère être la base de productions alimentaires pour toute la population. Au cours des dix dernières années, le secteur affiche un taux de croissance moyen compris entre 2,5 et 2,7%. En dépit d'importants investissements réalisés, les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'années n'ont pas permis véritablement de tirer parti du potentiel Agricole du pays d'une manière soutenue. En particulier les importations en volume de produits vivriers et alimentaires ont largement progressé en période normale (avant 2010), alors que les exportations en valeur de produits agricoles tendent à chuter.

La valeur et la quantité d'exportation des produits AEP tous confondus, effectuée par Madagascar de 2005 à 2013, est présentée au graphe suivant. Les données sont exprimées en milliards d'Ariary FOB pour la valeur et en milliers de tonnes pour les quantités.



SOURCE: DGINSTAT/D S E/SSES/COMEXT/OCTOBRE 2013

Pour les importations, la valeur et la quantité des produits AEP tous confondus, effectuées par Madagascar de 2005 à 2013, sont présentées au graphe suivant. Les données sont exprimées en milliards d'Ariary FOB pour la valeur et en milliers de tonnes pour les quantités.



SOURCE: DGINSTAT/D S E/SSES/COMEXT/OCTOBRE 2013

La situation de l'insécurité alimentaire est très préoccupante. Il est estimé que 8% de la population souffre d'insécurité alimentaire chronique (IAC), alors qu'environ un ménage sur deux connaîtrait une insécurité alimentaire temporaire ou saisonnière (IAS). Cette situation est répandue dans tout le pays. L'accessibilité à la nourriture est probablement la caractéristique de la sécurité alimentaire qui s'est dégradée à cause notamment d'une certaine détérioration du réseau de routes et pistes rurales, et du rétrécissement considérable de l'accès socio-économique par la voie du marché. L'extension de la pauvreté et la dégradation du pouvoir d'achat des ménages sont largement à la base de l'insécurité alimentaire.

Une baisse de 25% du pouvoir d'achat par ménage et 84% des Malgaches frappés par la pauvreté contre 77% en 2010 ont été constatés. Cette situation est due à la suspension des activités économiques et le recul des investisseurs étrangers résultant de la crise socio-politique (Banque mondiale, 2013).

De par sa situation géographique, le pays est également très vulnérable aux catastrophes naturelles telles que les cyclones et les vents violents, les sécheresses et les inondations. Madagascar fait partie des pays d'Afrique les plus exposés aux chocs climatiques. Les invasions de criquets et les feux de brousse et incendies s'ajoutent à ces aléas. Par ailleurs, les campagnes subissent régulièrement des manifestations à grande échelle de ravageurs et de maladies contagieuses du cheptel (criquet, varroase, white spot, peste porcine africaine, etc.) affectant considérablement les moyens d'existence de millions de personnes et causant des pertes importantes au niveau des activités Agricoles.

Et pourtant, Madagascar dispose d'importantes ressources naturelles et de biodiversité, des ressources de sous-sol et de la mer, non encore pleinement exploitées, démontrant une potentialité de développement du secteur industriel tourné vers l'export.

1.3. *le contexte environnemental*

A Madagascar, les dernières décennies ont vu s'opérer une baisse continue de la qualité de l'environnement, ainsi qu'une régression quantitative des formations naturelles, en particulier la forêt primaire, habitat d'une grande partie de la biodiversité faunistique et floristique qui donne à l'île son caractère unique.

L'érosion est présente sur la quasi-totalité des sols, et entraîne une baisse de fertilité.

Le tavy qui constitue un système ancestral de production basé sur le défrichement itinérant des forêts naturelles constitue un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement

Le bois de chauffe et le charbon qui se ramènent encore au feu constituent une menace extrêmement grave pour le maintien de l'environnement malgache

À cette grave situation s'ajoute, le contexte du changement climatique. Le pays se trouve parmi les plus vulnérables au niveau mondial

Plusieurs Régions de Madagascar en subissent aujourd'hui les conséquences. Les manifestations sont multiples, la température augmente, l'eau se fait rare, le niveau de la mer augmente.

Le secteur agriculture, d'une part, connaît une vulnérabilité assez préoccupante au changement climatique. Les calendriers agricoles sont bouleversés, les saisons sont peu stables. Les événements extrêmes augmentent. Les agriculteurs souffrent particulièrement de ces phénomènes qui seront emmenés à s'amplifier et s'empirer d'année en année, la dépendance aux ressources naturelles s'accroît.

Par ailleurs les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les parents sauvages des plantes cultivées sont menacées par la dégradation de l'environnement, et par le changement climatique, alors qu'ils peuvent contenir des gènes déterminant pouvant servir à obtenir de nouvelles variétés agricoles et forestières et à élargir la base génétique.

1.4. *Le contexte social*

Madagascar reste un pays relativement peu peuplé mais avec une forte progression démographique. La majorité de la population Malagasy vit aujourd'hui en milieu rural. Cette population est jeune et dynamique mais peu formée et occupe des emplois peu qualifiés (80,5% des emplois sont liés à l'Agriculture). En l'absence d'un développement soutenu du tissu économique national, l'Agriculture reste encore la principale voie pour les 400.000 jeunes qui arrivent annuellement sur le marché de l'emploi. Cette population est également caractérisée par un pourcentage de plus de 50% de femmes, reflétant déjà ainsi leur contribution non négligeable au développement et croissance économique du pays.

1.5. *Potentialités, opportunités et contraintes du secteur AEP*

La place du secteur AEP dans l'économie nationale est prépondérante. La population active est très majoritairement agricole (82% en 2004) et il y a très peu d'emplois salariés. Le secteur AEP

est généralement caractérisé par une faible performance, avec une contribution au PIB stagnant autour de 26% (28,1% en 2010, 28,4% en 2011, 28,2% en 2012 et 26,4% en 2013), un taux de croissance longtems autour de 2,6 % et en dessous de la croissance démographique. Cette situation résulte de plusieurs facteurs dont entre autres la faiblesse de la productivité, l'atomisation de la production, l'insécurité, les problèmes d'enclavement et de la surexploitation des ressources.

1.5.1. Agriculture

a) Potentialités et opportunités

Le sous-secteur «agriculture» a été depuis longtemps le centre du dispositif administratif gérant l'Agriculture tout confondu. La superficie physique des exploitations agricoles est estimée environ à 2 millions d'hectares sur les 35 millions d'hectares potentiels propices à l'extensification des cultures vivrières, aux grandes cultures et autres grandes productions. Le climat de Madagascar est favorable à l'agriculture tempérée et tropicale. Ainsi, l'extensification est une alternative pour le pays à accélérer la croissance agricole en augmentant la productivité.

Le pays dispose des mains d'œuvre conséquentes et d'expertise favorable pour la production ainsi que des technologies améliorées et adaptées aux contextes telles que les variétés, les techniques culturales et les autres innovations. Aussi, la structuration du monde rural est-elle marquée par le leadership de la Tranoben'ny Tantsaha dans l'organisation des producteurs et les différentes associations. En termes de ressources humaines, les femmes rurales représentent 53 % de la population agricole.

L'agriculture malagasy tourne autour du riz avec une superficie cultivée de 1,2 millions d'hectares (représentant 60% des terres cultivées) pratiquée par plus de 2 millions de ménages (85% des ménages agricoles). L'agriculture commerciale est concentrée le long de la côte Est et dans le nord où le café, la vanille, le girofle et le litchi constituent les principales cultures de rente. Sur le plan économique, la performance du sous-secteur agriculture et celle du pays dépend largement de celle de la filière riz. Cette performance est justifiée par la mise en œuvre des diverses stratégies (SSA, SNDR, SNS, SNMA, SNFAR, SNE, SNFI, SNCC, SNBVPI ...) et développe des opportunités de marchés autres que traditionnels.

L'agriculture durable est favorisée par la mise à l'échelle des expériences positives comme la pratique de l'agro écologie, le développement du Groupement Villageois d'Entraide Communautaire, et le fonctionnement du dispositif Fonds Régionaux de Développement. Ces

fonds sont destinés à financer les services Agricoles pour les producteurs, leur permettant d'accroître leur production et d'améliorer leur productivité ainsi que leur revenu.

b) Contraintes

L'agriculture pratiquée à Madagascar est encore traditionnelle et peu intensive entraînant de faibles rendements. Les cultures vivrières sont dominantes et en majorité autoconsommées, à l'exception du riz pour les moyens et les grands exploitants qui disposent d'un surplus de production. Les cultures de rente et les cultures d'exportation, destinées à la commercialisation, sont en faible proportion. Les légumes et les fruits constituent des activités d'appoint, génératrices de revenus. Par ailleurs, les exploitations sont de petite taille (0,87 ha en moyenne) et se morcellent au gré des héritages.

Dans le domaine foncier, seules 8% des exploitations familiales détiennent un titre de propriété en bonne et due forme sur leur terrain même si 86% des terres utilisées sont considérées comme terrains privées (INSTAT, 2008). Aussi, des litiges auprès du tribunal concernent-ils la propriété foncière. Cela handicape le développement de l'investissement familial.

La faiblesse dans le développement des systèmes de distribution et le coût élevé du transport des intrants entraînent une diminution de la productivité. A celle-ci s'ajoute l'insuffisance des infrastructures de production, telles que l'irrigation, le séchage, la transformation et le stockage, d'où l'interventionnisme de l'Etat. L'utilisation des engrais chimiques est très faible, de l'ordre de 3 à 7 kg par hectare. La quantité de semence améliorée utilisée est de 2.248 tonnes en 2000 et le Recensement Général Agricole de 2005 estime que seules 1,3% des superficies rizicoles irriguées utilisent des semences améliorées.

Le niveau d'instruction relativement bas des producteurs rend difficile le transfert des innovations techniques et la culture de crédit. Le taux de pénétration des institutions des micro-finances reste encore faible, soit 20,7% en termes de ménages en 2014, milieu urbain et rural confondu, et des efforts sont nécessaires pour la promotion de l'accès au crédit des ménages ruraux à travers l'éducation financière.

Les domaines d'exportation étant soumis au respect des normes et standards phytosanitaires, le secteur de transformation est généralement resté peu développé.

L'adaptation aux atténuations des effets du changement climatique est encore au stade ombilical faute de mise en œuvre effective de la stratégie nationale y afférente conformément à la résolution de Rio + 20. La dégradation des sols est aggravée par les méthodes de culture sur brûlis et la culture itinérante ainsi que l'insuffisance d'aménagement des « tanety ».

Enfin, depuis les dix dernières années le pays subit une forte invasion acridienne qui rend la production aléatoire.

1.5.2. Elevage

a) Potentialités et opportunités

De par l'importance numérique, la diversité et la spécificité régionale de son cheptel, le sous-secteur de l'élevage à Madagascar présente un potentiel de développement. L'élevage bovin se concentre principalement dans les Régions d'Atsimo-Andrefana, d'Androy, d'Anosy, de Menabe, de Boeny, de Sofia, de Melaky et de Betsiboka pour le zébu malagasy et dans les Régions du triangle laitier (Analamanga, Itasy, Bongolava, Vakinankaratra, Haute Matsiatra) et d'Alaotra Mangoro pour le bovin laitier.

L'élevage de petits ruminants, ovin et caprin, a une forte concentration dans les zones sud, ouest et nord-ouest. La pratique de l'élevage porcin et celle de l'aviculture concernent l'ensemble du territoire national. En ce qui concerne l'apiculture, elle est surtout pratiquée dans toutes les Régions de l'Ile, notamment dans les régions d'Analamanga, Amoron'i Mania et Haute Matsiatra du fait de la richesse en plantes mellifères dans ces zones. En outre, Madagascar dispose d'une longue tradition séricicole basée sur l'exploitation des vers à soie sauvages et vers à soie muriers.

Par ailleurs, le milieu naturel offre un climat favorable à toutes les filières d'élevage et des immenses superficies de pâturages naturels sur 35 millions d'hectares, susceptibles d'amélioration et propices aux cultures fourragères pour le développement rapide particulièrement de l'élevage bovin et des petits ruminants.

L'estimation de l'effectif des cheptels et de la production en 2013 se résume comme suit :

Tableau 1 : Effectif du cheptel et production en 2013

Filière	Nombre de têtes	Quantité produite en tonnes
Bovin à viande	9 000 000	
Vaches laitières	36 800	
Caprin	1 250 000	
Ovin	730 000	
Porcs	1 273 000	
Poules pondeuses	800 000	
Poulets de chair	5 200 000	
Poulets de race locale	21 843 500	
Canards	3 738 000	
Canards Mulard	85 000	
Oies	616 750	
Dindes	559 000	
Miel		7 290
Soie		10 000

Source : Direction des Ressources Animales du Ministère de l'Élevage

Ensuite, l'élevage malagasy bénéficie d'une situation zoo-sanitaire favorable étant indemne des grandes maladies contagieuses comme les pestes bovines, la fièvre aphteuse et la grippe aviaire.

Enfin, compte tenu des fortes demandes en produits d'élevage, le sous-secteur présente d'énormes perspectives de croissance en vue de satisfaire les demandes internes et également de conquérir les marchés extérieurs pour des produits ciblés.

b) Contraintes

Le système d'élevage est dominé par l'élevage extensif traditionnel, de l'ordre de 90%, et est caractérisé par la faiblesse de la productivité et le manque de respect aux paramètres relatifs à la protection de l'environnement (feux de brousse).

De même, les problèmes d'alimentation du bétail résultent de la dégradation des pâturages naturels et de la faible utilisation et valorisation des sous-produits agro-industriels et des cultures fourragères, ainsi que de l'insuffisance des points d'abreuvement.

L'état sanitaire des animaux reste aussi précaire dans son ensemble se manifestant par la persistance des maladies endémiques, la forte mortalité des veaux (25% soit 150.000 têtes/an), la

faiblesse de la couverture sanitaire et de la santé publique vétérinaire et est principalement due à l'insuffisance des vétérinaires et des laboratoires normalisés, ainsi qu'à l'absence d'une surveillance active des maladies.

Les animaux ont, par ailleurs, de faibles performances zootechniques liées d'une part à l'absence de gestion et de suivi génétique, favorisant la consanguinité et affectant ainsi leur productivité, et d'autre part, à la faible utilisation d'intrants de bonne qualité (seuls 20% des éleveurs utilisent des races améliorées).

La structuration et la professionnalisation des acteurs à tous les maillons des filières d'élevage sont également insuffisantes.

En outre, la persistance des vols de bovidés constitue un des facteurs de démotivation des éleveurs.

Enfin, l'absence des informations statistiques fiables en temps réel entraînant des difficultés au niveau du suivi n'est pas de nature à favoriser un pilotage adéquat du sous-secteur.

1.5.3. Pêche et aquaculture

Potentialités et opportunités

Madagascar dispose d'atouts géographiques importants : 5.600 km de côtes, une Zone Economique Exclusive de 1.140.000 km², 117.000 km² de plateau continental, 52.000 ha de tannes d'arrière mangroves dont 15.600 ha propices à l'aquaculture, 1.500 km² de lacs et lagunes d'intérêts halieutiques et 340 km² de rizières favorables à la rizipisciculture.

Il possède également une grande richesse en biotopes et en zones de pêche dont les principaux écosystèmes marins, côtiers et continentaux comprennent les mangroves, les récifs coralliens, les lagunes, les plages sableuses, les plages de galets, les affleurements rocheux, les fleuves et rivières, les plans d'eau tarissables ou non et les marais. L'exploitation de ces ressources se répartit en pêche maritime, pêche artisanale, pêche traditionnelle, aquaculture marine, aquaculture continentale, pêche continentale et pisciculture. Le potentiel halieutique est estimé depuis des décennies à 480.000 tonnes dont 300.000 tonnes d'intérêt commercial.

L'aquaculture, un secteur porteur pour le pays, est actuellement en phase de progression. Cet essor résulte des actions des ONGs, des projets de développement et de la participation des producteurs.

Pour les pêcheries à forte valeur ajoutée, à part l'exploitation de certaines ressources en relative saturation, le pays dispose encore d'une large marge de progression estimée à 105.000 tonnes notamment pour les poissons démersaux et le thon et espèces associées.

L'évolution de la production des principales ressources au cours des 5 dernières années se présente comme suit :

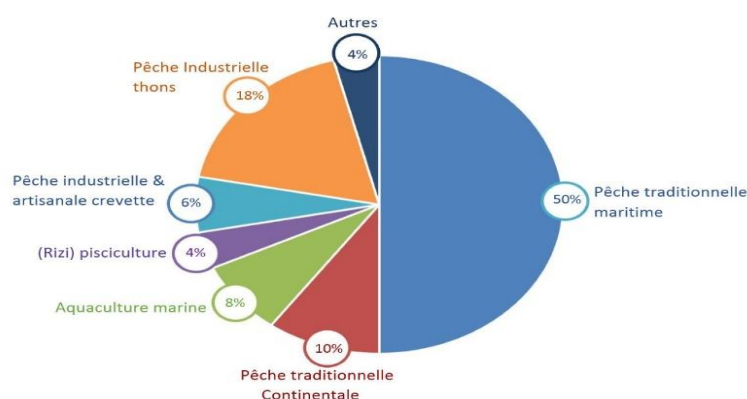
Tableau 2 : Evolution en tonnes de la production halieutique de 2010 à 2014

Produits	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Crevette de pêche	6 700	6 038	4 945	7 520	5 211
Crevette d'élevage	2 000	6 878	4 952	5 362	932
Poisson	58 582	36 242	47 737	36 921	31 690
Thon	14 000	19 045	23 746	32 525	13 557
Langouste	367	354	240	582	853
Trévang	415	890	699	2 561	2 121
Crabe	2 019	3 786	2 824	3 909	4 515
Poisson d'eau douce	30 000	17 486	16 404	24 739	13 704
Poisson d'élevage	3 500	3 404	3 598	996	1 163

La petite pêche côtière et la pisciculture continentale sont classées comme des activités à faible investissement/bénéfices élevés, et caractérisées par un rapide retour sur investissement. Elles jouent un rôle indéniable en tant que source de revenus ou source additionnelle de revenus.

De par ces potentialités, le sous-secteur des ressources halieutiques et de la pêche pourra envisager une croissance économique annuelle pouvant aller jusqu'à 3,5% soutenue par l'augmentation d'au moins de la moitié de ses exportations et de la progression de 30% des investissements privés.

La répartition de la production halieutique se présente comme suit selon la Compilation des données statistiques du ministère, en 2014:



a) **Contraintes**

Le sous-secteur de la pêche subit plusieurs contraintes d'ordre structurel, organisationnel et de développement.

Au fil des différentes conjonctures politiques que traverse le pays, le sous-secteur a connu une instabilité d'ancrage institutionnel et politique, entraînant i) des lacunes sur la continuité de ses actions et ii) des changements fréquents des priorités et des orientations des financements extérieurs. Entre autre, le dernier cadre de planification sectorielle datait de 2007. Cette instabilité engendre la diminution constante de son budget annuel sur les cinq dernières années.

Par ailleurs, les principaux textes réglementaires sont obsolètes et inadaptés aux nouvelles orientations politiques, ce qui accentue les principales contraintes institutionnelles.

En dépit de certains potentiels géographiques et halieutiques sous exploités, la production enregistre une faible augmentation. Malgré tout, la pêche est toujours fortement dépendante des paramètres internationaux, en l'occurrence le prix du pétrole et l'instabilité du cours des produits sur les marchés internationaux.

Des contraintes environnementales entravent également le développement du sous-secteur. D'une part, la dégradation des habitats des ressources par déboisement des forêts de mangroves entraîne une menace sur les stocks halieutiques, et, d'autre part, l'aquaculture de crevettes pénéides subit actuellement l'attaque de la maladie virale « white spot » freinant son développement et réduisant ainsi drastiquement la production de cette filière.

Par l'absence d'orientation et de programmation scientifique, la recherche halieutique est insuffisante et ne correspond toujours pas aux besoins du sous-secteur. En outre, les quelques acquis de la recherche sont faiblement capitalisés.

Le sous-secteur est souvent contraint de pratiquer le pilotage à vue et la prise de décision par précaution à cause du manque ou de l'insuffisance des données statistiques et d'informations permettant l'appréhension réelle de la situation.

Au niveau des petits producteurs, leurs moyens de production sont archaïques ne leur permettant pas d'accéder à de nouveaux sites de pêche et accentuant leur insécurité en mer. Leurs villages se trouvent, la plupart du temps, dans des zones difficiles d'accès alors qu'ils ne disposent pas assez de technicité et de moyen pour le traitement et le conditionnement de leurs produits. L'acquisition des matériels et moyens de production sont aussi limités, alors qu'ils n'ont pas encore accès aux

institutions financières. Le niveau d'instruction des petits pêcheurs est assez bas qui entrave souvent le développement du sous-secteur.

Même si le sous-secteur dispose d'un outil de contrôle et surveillance des activités de pêche et d'aquaculture, la couverture territoriale de cet outil fait défaut et la pratique de la pêche illicite non déclarée et non réglementée perdure.

1.6. Les liens avec les principaux programmes et documents de référence en cours

1.6.1. CAADP/PDDAA

Le PDDAA qui est l'Agenda du NEPAD relatif au secteur Agricole, a comme principal objectif d'aider les pays africains à stimuler la croissance économique par le développement de l'Agriculture pour éradiquer la faim et réduire la pauvreté. Il est constitué de quatre piliers à savoir i) la gestion durable des terres et des eaux, ii) l'accès aux marchés, iii) l'approvisionnement alimentaire et la réduction de la faim et iv) la recherche agricole.

En s'alignant sur le PDDAA, Madagascar s'engage à réaliser un taux de croissance agricole annuelle de 6% et d'allouer au moins 10% de son budget national au secteur Agricole selon la Convention de Maputo et confirmé par celle de Malabo.

Pour permettre l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du processus d'élaboration du PSAEP, le COMESA a été choisi comme la Communauté Economique Régionale en charge de l'appui de Madagascar.

1.6.2. Le Plan National de Développement

Le Gouvernement de Madagascar, au début de l'année 2015, a défini ses orientations quinquennales dans le Programme National de Développement (PND 2015 – 2019) selon les cinq axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale
- Axe 2 : Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement
- Axe 3 : Croissance inclusive et ancrage territorial du développement
- Axe 4 : Capital humain adéquat au processus de développement
- Axe 5 : Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes.

Le secteur AEP contribuera principalement à l'axe 3 et respectera les principes qui y sont énoncés : *« Les politiques mises en œuvre dans le cadre de cet axe 3 devront ainsi prioriser les mesures de nature à améliorer l'attractivité de l'environnement des affaires, la promotion du pays comme terre privilégiée d'investissements internationaux, la politique d'appui et de développement du secteur privé, garantie de la création d'emplois de qualité, décents et pérennes, le focus sur le développement des secteurs dits stratégiques et porteurs (tourisme, agriculture, élevage et pêche, industries extractives, BTP, transports et infrastructures stratégiques). De ce fait, l'Axe 3 aura à apporter du soutien au plan d'investissement des entreprises, de la relance des activités prioritaires et des secteurs de relais au développement. Des mesures seront menées à travers des actions d'appui indispensables pour relever la compétitivité et la productivité des entreprises, y compris les PME/PMI locales gérées par les femmes. »*

1.6.3. Le Plan de Mise en Œuvre (PMO)

Ce document a pour principal objet l'harmonisation de la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PND.

Le Paritra Malagasy zary Ohabolana (PMO) constitue les modalités d'exécution traduites en planification opérationnelle de la mise en œuvre du PND. Il reflète la contribution active de toutes les parties dans son élaboration et l'importance de leur participation harmonieuse dans son implémentation afin d'atteindre les objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat et de répondre aux aspirations du peuple Malagasy.

Le Plan d'Investissements Publics Prioritaires est établi sur une période de cinq ans de 2015 à 2019 associée aux moyens financiers internes et externes à mobiliser qui permet une meilleure visibilité pour tous quant aux projets d'investissements.

En outre, cet outil précise les résultats escomptés et les priorités de chaque secteur d'activité. Ceux du secteur Agriculture, élevage et Pêche se trouvent dans l'objectifs stratégique 3" La Croissance est inclusive et le développement territorial harmonisé"

1.6.4. Le Compact

L'objectif du compact est de créer une meilleure coordination et synergie des actions de développement du secteur AEP à travers la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat,

basé sur des visions communes et une responsabilité collective, entre le Gouvernement, les PTF, le Secteur privé, les Organisations de producteurs et les ONG(s). Ce document spécifie les principaux engagements de chacun de ces groupes d'acteurs et clarifie leurs attentes afin d'assurer une mise en œuvre réussie du PSAEP.

1.6.5. La lettre de politique agriculture, élevage et pêche

La LPAEP a pour ambition de fédérer les acteurs des trois sous-secteurs Agriculture, Elevage et Pêche autour d'une vision, horizon 2025, d'une politique et de principes communs. Elle se traduit ainsi opérationnellement en trois engagements : i) des orientations sous forme de lettres de politique sous-sectorielles qui fixent, pour les dix ans à venir, les principales priorités, ii) des stratégies sectorielles et transversales inclusives, cohérentes, stables, sur dix ans, sous forme de programmes acceptés et mis en œuvre par tous les acteurs (producteurs, public, privé, Partenaires Techniques et Financiers, ONG, ...) et iii) des engagements d'investissements sur cinq ans, prioritairement en faveur de la population rurale, portés par l'ensemble des partenaires du secteur.

La LPAEP fixe les enjeux et les engagements communs des trois sous-secteurs dans le développement du pays, l'adoption de principes communs et le mécanisme de coordination des interventions dans le secteur.

Les principes et engagements de la LPAEP seront matérialisés par la mise en œuvre du PSAEP

1.6.6. Les trois lettres de politiques sous-sectorielles Agriculture, Elevage et Pêche

La LPAEP se décline en trois lettres de politiques sous-sectorielles agriculture (LPA), élevage (LPE) et pêche (LPP) qui répondent aux défis sous-sectoriels spécifiques et à la fixation des objectifs et des orientations sous-sectoriels.

1.7. *Le processus d'élaboration du PSAEP*

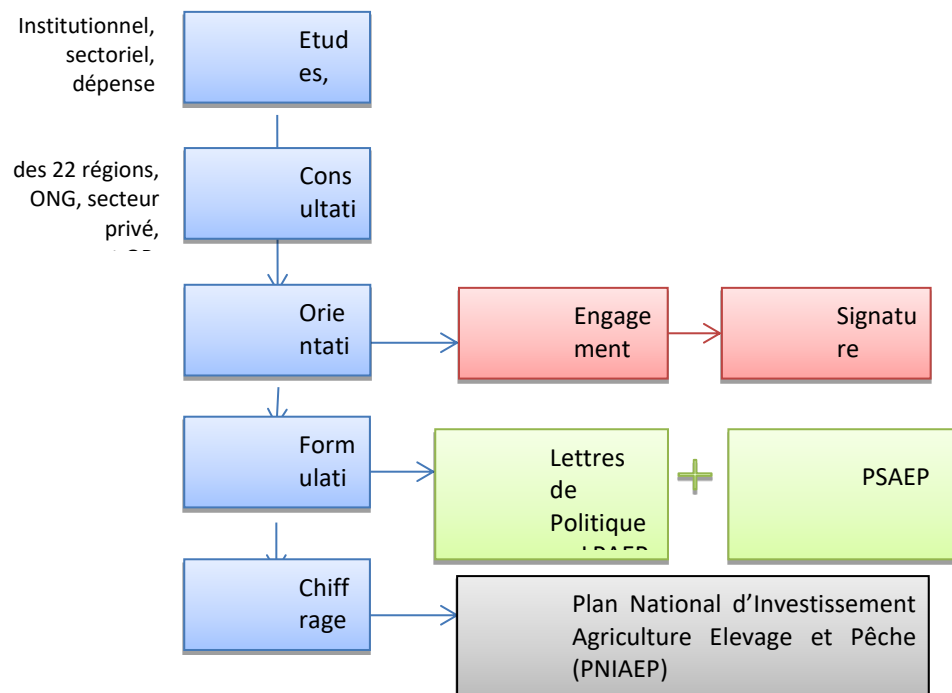
Suspendue en 2008 suite aux événements politiques, la formulation du PSAEP a repris en novembre 2011 avec la mise en place :

- Au niveau décisionnel, de l'équipe pays constitué de 12 ministères clés, des plateformes des ONG et du Secteur Privé, des organisations des Producteurs et du représentant des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Au niveau stratégique, de l'organe de pilotage constitué des 3 Secrétaires Généraux ministériels et du Président de la Tranoben'ny Tantsaha.

- Au niveau de la formulation technique : du noyau central, un comité technique de 18 membres présidé par un point focal, représentant l'Administration, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations des producteurs, les ONGs et le secteur privé.

Après 44 consultations régionales, et des dialogues avec le secteur privé, les ONGs, les représentants des Organisations des Producteurs, les Partenaires Techniques et Financiers et l'Administration, des grands axes stratégiques d'intervention (GASI) du PSAEP ont été formulés et validés par l'Equipe Pays.

Pour la finalisation processus PSAEP/PNIAEP, la FAO a appuyé l'équipe de rédaction issue des trois sous-secteurs par la mise à disposition de consultants et a pu fournir un encadrement méthodologique grâce à l'appui du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique Australe.



2. Les objectifs et le champ du programme

2.1. *Vision et objectifs du PSAEP/PNIAEP*

Conformément à la LPAEP, la vision du pays pour le secteur AEP s'annonce comme suit :
« *Madagascar en 2025, s'appuie sur une production Agricole compétitive et durable, intégrant des exploitations familiales et des unités de transformation modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation* ».

Les défis à relever pour le PSAEP sont de :

- mobiliser l'ensemble des acteurs, avec l'adoption de l'approche genre, autour des objectifs du secteur tout en accordant une importance au processus de décentralisation et de déconcentration à travers une démarche d'approche programme ;
- préserver les acquis et relancer le secteur après la crise ;
- obtenir une croissance agricole de 6% par an ;
- optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin d'obtenir des résultats directs pour la population ;
- rendre disponibles, accessibles et compétitifs les produits Agricoles sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
- Renforcer la résilience des systèmes de production Agricoles pour faire face aux changements climatiques et favoriser les pratiques agricoles durables permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

2.2. *Champ du programme*

Secteur AEP

Le secteur AEP est composé de trois sous-secteurs agriculture, élevage et pêche :

- les deux premiers concernent respectivement les productions végétale et animale ainsi que tous les domaines qui y sont rattachés. La riziculture et l'élevage bovin y prédominent.
- le troisième concerne la gestion et l'exploitation des ressources halieutiques ainsi que la production aquacole. La pêche traditionnelle fait vivre plus de 1 million de personnes, tandis que la pêche industrielle est la troisième force d'exportation Malagasy.

Ces trois sous-secteurs englobent 75% de la population nationale, 86% de l'ensemble des emplois et 60% des jeunes. A Madagascar, le secteur AEP est le domaine pivot pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, il dispose d'un potentiel insuffisamment exploité : disponibilité de terrains agricoles et de ressources hydriques, insularité assurant les ressources animales indemnes des maladies exotiques, une grande biodiversité, une zone économique exclusive de 1.140.000 km², et une population rurale jeune.

Autres secteurs en synergie avec le secteur AEP

L'efficacité des politiques de développement du secteur AEP dépend des synergies avec les autres secteurs comme la finance, le foncier, l'eau, les routes, l'aménagement du territoire, le secteur industriel, le commerce, et la sécurité rurale. Une bonne articulation avec le secteur environnement est nécessaire pour assurer la durabilité des écosystèmes et des espaces protégés.

3. Le PSAEP et ses programmes

Le PSAEP propose 5 programmes bien définis. Il s'agit de :

- P1 : Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources
- P2. Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs
- P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques
- P4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation
- P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs

Les principaux indicateurs d'impact au niveau du PSAEP/PNIAEP, d'effets au niveau des Programmes, d'effets intermédiaires au niveau des sous programmes sont présentés ci-après

Tableau 3 : Indicateur d'impact du PSAE/PNIAEP et indicateurs d'effets des Programmes

PROGRAMMES	EFFETS ATTENDUS	Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
PSAEP/PNIAEP	« Madagascar en 2025, s'appuie sur une production Agricole compétitive et durable, intégrant des exploitations familiales et des unités de transformation modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation »	Au niveau de la Réduction Pauvreté (vulnérable agriculteur-éleveur-pêcheur) :			
		* Taux de réduction des pauvres, vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour.	82%	50%	20%
		Au niveau de la Croissance économique, portée par les petits producteurs et le privé :			
		* Taux de croissance annuelle pour le secteur AEP	1,5%	6%	6%
P1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et d'exploitation des ressources	Gestion responsable des ressources naturelles articulée au développement économique	* Progression des investissements privés dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture		30%	60%
		Superficie en ha de nouvelles zones d'investissement Agricoles promues avec le privé	0	770 000	2 000 000
		Nombre de filières prioritaires pêches sous plan d'aménagement concerté	3	8	12
		Pourcentage des races d'animaux d'élevage soumises au plan de gestion des Ressources Génétiques Animales	0%	100%	100%
P2. Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs	Espace de production aménagé et valorisé durablement	Pourcentage d'augmentation de la productivité du secteur AEP	Référence 2014	20%	35%
		Pourcentage de l'autonomie financière des principales organisations de producteurs	5%	40%	100%
		Pourcentage de producteurs adoptant les nouvelles technologies de production	5%	20%	40%
		Nombre état de principaux stocks halieutiques connus	1	8	12
P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques	Diminution de nombre de population pauvre	Pourcentage des ménages ayant accès aux aliments de base	40%	60%	100%
		Pourcentage de l'accroissement des revenus des exploitants vulnérables	650 000 Ariary	30%	50%
		Quantité de consommation en gramme en protéine d'origine animale par habitant (élevage+pêche)	17,21	29,33	39,18
P4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation	Augmentation de la part de marché des productions agricoles sur le marché local et international	Pourcentage de l'augmentation des nombres de marchés structurés et viabilisés	Cf 2014	100%	300%
		Pourcentage de l'Accroissement des valeurs d'exportation	Cf 2008	50%	100%
		Pourcentage du cheptel bovin en transaction répertorié par une FIB	30%	100%	100%
P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs	Un cadre legal , politique et environnement institutionnel favorable	Ratio de déconcentration des agents du AEP	60% / 40%	40% / 60%	15% central / 85% régional

3.1. Programme 1 : Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources

L'objectif de ce programme est (i) d'étendre et de durabiliser les espaces et les zones de production Agricoles et d'exploitation des ressources ainsi que (ii) d'assurer une gestion durable des ressources.

L'effet attendu de ce programme est d'obtenir une gestion responsable des ressources naturelles articulée au développement économique. Les indicateurs sont :

Tableau 4 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 1

Indicateurs d'effets	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
superficie en hectare de nouvelles zones d'investissement Agricoles promues et sécurisées	0	770 000	2 000 000
nombre de filières prioritaires pêches sous plan d'aménagement concerté	3	8	12
pourcentage des races d'animaux d'élevage soumises au plan de gestion des Ressources Génétiques Animales	0%	100%	100%

Ce programme est divisé en 3 sous-programmes.

3.1.1. Sous-programme 1.1 : Utiliser le foncier comme un atout aux producteurs

Le foncier constitue un élément majeur de développement. La stratégie d'intensification et d'extensification, énoncée dans la LPAEP, doit être menée avec des précautions pour assurer les nouveaux investisseurs dont la sécurisation foncière, aussi bien pour le privé que pour les jeunes et les petites exploitations, ainsi que l'appui aux différentes structures liées au foncier notamment le renforcement des BIF.

Pour soutenir la croissance, deux millions d'ha de zones d'investissements seront créées en 10 ans et intégrées dans les SNAT et SRAT. Ces zones seront définies consensuellement avec les structures décentralisées et la population locale.

Les principaux effets du sous-programme sont :

Tableau 5 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous programme 1.1

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Nombre de nouveaux certificats fonciers délivrés dans les zones d'investissements Agricoles	0	85 000	185 000
Statut foncier spécifique des zones propices pour les ZIAEP	Non	Oui	Oui

Les principales interventions consistent à :

- élaborer et diffuser la législation conformément à la Lettre de Politique Foncière (LPF) consolidée ;
- délivrer des certificats fonciers aux producteurs : 85 000 en 2020 ;
- contribuer à la mise en place de 125 schémas d'aménagement communaux

Le coût estimatif de ce sous-programme est de **13,352 milliards Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 6 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 1.1

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
1.1. Utiliser le foncier comme un atout aux producteurs	2 253	2 480	2 661	2 868	3 091	13 352
1.1.1. Augmenter la couverture en service foncier	2 115	2 328	2 499	2 696	2 909	12 546
1.1.2. Contribuer à la mise en place des SAC (schéma d'aménagement communal)	138	152	162	172	182	805

3.1.2. Sous-programme 1.2.: Préserver les espaces et faire des aménagements intégrés

La création des zones d'investissement au sein des pôles de développement constitue la principale stratégie pour l'extensification en faisant appel aux investisseurs privés nationaux et étrangers. Ces zones d'investissements devront avoir un schéma d'aménagement et de gestion concertée pour préserver l'environnement. Les outils d'aménagement et de gestion des ressources et de planification régionale utilisés auparavant seront appliqués.

Les principaux effets du sous programme sont :

Tableau 7 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous programme 1.2

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Nombre de nouveaux investisseurs privés installés dans les zones d'investissements agricoles	0	300	1 000
Superficie en hectares des mangroves restaurés	200	5 000	10 000

Pour le secteur de la pêche, vu sa spécificité territoriale, l'exploitation rationnelle et durable des ressources stratégiques reposera sur l'évaluation des stocks, la politique d'aménagement, le plan de gestion concertée avec tous les acteurs, la lutte contre les pêches illicites non déclarées et non réglementées et la protection des écosystèmes marins et côtiers.

Pour l'agriculture, plusieurs expériences réussies méritent d'être poursuivies dans le domaine de la préservation et de la protection des sols ainsi que sur la protection des bassins versants.

La promotion de l'agriculture de conservation basée sur l'agro-écologie, incluant l'agriculture biologique, sera mise à l'échelle.

En ce qui concerne l'élevage, les zones écologiquement spécifiques d'un élevage intensif seront pourvues d'un programme d'aménagement, de gestion et d'hydraulique pastorale.

Ces différentes mesures convergent de facto à une meilleure intégration de la dimension environnementale dans les activités de production à travers les systèmes de production adaptés au changement climatique et à la nécessité de mener des études d'impacts environnementaux au sein de chaque pôle de développement.

Les principales interventions consistent à :

- i. mettre en place 770 000 Ha de Zones d'Investissements agriculture, élevage et 67 unités aquacoles ;
- ii. élaborer et mettre en œuvre de plans de gestion des pâturages naturels avec un transfert de gestion de 40 paddocks ;
- iii. élaborer et mettre en œuvre 37 schémas et plans d'aménagements écosystémiques concertés;
- iv. protéger et/ou restaurer les zones sensibles, mettre en place 50 aires marines et réaliser des études et recherches sur la transplantation des coraux ;
- v. renforcer le contrôle et la surveillance des pêches notamment avec l'acquisition d'un patrouilleur;
- vi. élaborer un plan d'action national de gestion des Ressources Génétiques Agricoles;
- vii. démarrer le programme de reconstitution de la race Renitelo dans la Région du Moyen ouest ;
- viii. protéger, gérer et exploiter durablement au moins 34 500 ha de bassins versants pour atteindre 200.000 hectares en 2025.

Le coût estimatif de ce sous programme est de **3.037,083 milliards ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 8 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 1.2

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
1.2. Préserver les ressources et faire des aménagements intégrés	253 594	333 339	560 056	814 522	1 075 571	3 037 083
1.2.1. Mettre en place des Zones d'Investissements Agricole (agriculture, pastorale et aquacole, y compris ranch)	222 499	300 278	500 887	785 471	1 049 592	2 858 727
1.2.2. Elaborer et mettre en œuvre de plans de gestion des pâturages naturels	422	466	495	526	559	2 468
1.2.3. Elaborer et mettre en œuvre des schémas et plans d'aménagements écosystémiques concertés:	6 893	7 846	7 431	4 051	3 793	30 015
1.2.4. Elaborer un plan d'action national de gestion des Ressources Génétiques Animales (RGA)	2 819	3 420	4 547	3 183	3 382	17 351
1.2.5. Gérer et exploiter durablement les bassins versants	551	1 520	2 423	3 433	3 648	11 576
1.2.6. Protéger les zones sensibles et les aires Marines	6 017	7 001	7 050	7 491	7 959	35 518
1.2.7. Renforcer le contrôle et la surveillance des pêches	14 393	12 809	37 221	10 368	6 639	81 429

3.2. Programme 2 : Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de production compétitifs

L'objectif est d'accroître durablement la productivité et promouvoir des systèmes de production compétitifs en considérant tous les facteurs de production et les différents services aux producteurs.

L'effet attendu de ce programme est l'augmentation de la productivité et de la production Agricole.

Tableau 9 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 2

Indicateurs d'effets	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
pourcentage d'augmentation de la productivité du secteur AEP	Référence 2014	20%	35%
Pourcentage de l'autonomie financière des principales organisations de producteurs	5%	40%	100%
pourcentage de producteurs adoptant les nouvelles technologies de production	5%	20%	40%
nombre état de principaux stocks halieutiques connus	1	8	12

3.2.1. Sous-programme 2.1: Renforcer les facteurs de production comme éléments clés de la croissance

La Révolution verte appliquée par Madagascar depuis quelques années sera redynamisée. Les intrants de base (semences, engrais, aliments, matériels et équipements) doivent être de qualité aussi bien pour l'agriculture que pour l'élevage et la pêche. L'utilisation des petits matériels Agricoles est à développer.

Au niveau des pôles de développement, la mécanisation Agricole devra être de rigueur et adaptée aux conditions socio-économiques des producteurs. L'accroissement de la production et l'augmentation de la productivité sont les conséquences directes de l'application de l'amélioration des pratiques et techniques de production au niveau de l'AEP.

L'amélioration de la gestion post-récolte constituera un point important.

L'économie bleue, pour la pêche à laquelle le sous-secteur s'est adhéré, sera prise en considération.

Les principaux effets du sous-programme :

Les facteurs de production (intrants, matériels, alimentation animale, matériels génétiques, compétences techniques, financement et recherche) sont disponibles auprès des producteurs et utilisées rationnellement.

Tableau 10 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 2.1

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
superficie agricole utilisant la mécanisation en hectare	35 000	1 100 000	2 400 000
nombre de villages de pêcheurs utilisant les DCP	60	320	600
pourcentage de producteurs utilisant les races améliorées	5%	20%	50%

Les principales interventions consistent à :

- i. maintenir 34.000 accessions de ressources génétiques dans la collection nationale ;
- ii. mettre en œuvre 10 schémas d'amélioration génétique à travers le maintien des collections, le développement et la production de semence (300 tonnes de pré-base et 15.000 tonnes de semences certifiées) des variétés performantes et adaptées ainsi que l'installation de 485 établissements et centres d'amélioration génétique ;
- iii. améliorer les techniques de production par la sensibilisation, la formation et la mise en place des 850 champs écoles. 8 études et recherches seront menées pour des technologies appliquées et innovantes ;
- iv. renforcer l'approvisionnement de proximité en intrants Agricoles de qualité par l'installation d'usines d'engrais pour la production de 254.800 tonnes et la mise en place de centrales d'achat et points de vente au niveau des Districts. 250 établissements semenciers seront agréés pour garantir la qualité de 13.200 tonnes de semences. Des

actions de sensibilisation et d'appui sur l'utilisation d'intrants de qualité seront également organisées pour les producteurs et revendeurs ;

- v. assurer l'approvisionnement en matériels et équipements Agricoles de qualité par la mise en place d'unités de fabrication d'outillages, de matériels et d'intrants Agricoles. Un mécanisme de subvention sera mis en place afin d'inciter les producteurs à utiliser des intrants et matériels de qualité. Il s'agit d'accroître les superficies cultivées mécanisées et/ou motorisées à 150.000 hectares et d'assurer la disponibilité en alimentation animale de qualité par l'installation de 135 unités de fabrication et de distribution d'aliments ;
- vi. assurer la couverture sanitaire animale et phytosanitaire en dotant aux responsables des postes d'inspections épidémiologiques de formations et d'équipements de qualité ;
- vii. capitaliser, valoriser et promouvoir la diffusion et l'appropriation des innovations techniques mises au point par la recherche, par la formation des producteurs à travers la production de supports didactiques et de vulgarisation. L'appropriation des innovations techniques sera garantie par des appuis, suivi et évaluation auprès des producteurs ;
- viii. exploiter les zones maritimes au large en installant 80 Dispositifs de Concentration de Poissons avec cession d'engins de pêche et des pirogues motorisées.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **850,748 milliards Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 11 : Coûts en millions d'ariary du sous-programme 2.1

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
2.1. Renforcer les facteurs de production comme éléments clés de la croissance	77 536	136 165	171 591	212 492	252 964	850 748
2.1.1. Renforcer les dispositifs de gestion et d'amélioration génétique	5 163	6 419	7 203	6 913	7 163	32 860
2.1.2. Améliorer les techniques de production	708	6 124	6 775	13 088	14 026	40 720
2.1.3. Renforcer l'approvisionnement de proximité en intrants Agricoles de qualité	50 608	89 043	118 139	150 199	186 491	594 480
2.1.4. Assurer l'approvisionnement en matériels et équipements Agricoles de qualité	11 514	14 810	16 039	17 474	18 916	78 753
2.1.5. Assurer la couverture sanitaire animale et phytosanitaire	1 201	1 446	735	699	743	4 824
2.1.6. Développer la mécanisation agricole pour les petits et moyens producteurs	8 272	18 246	22 617	24 031	25 533	98 698
2.1.7. Capitaliser, valoriser et promouvoir la diffusion et l'appropriation des innovations techniques mis au point par la recherche	71	78	83	88	93	412

3.2.2. Sous-programme 2.2 : Renforcer les Services aux Producteurs

Plusieurs outils de services sont fonctionnels au sein de l'AEP (CSA, ACSA, ACE, CGEAF, FEL, FDA/FRDA, AMPA, ...). Ces outils contribuent essentiellement à l'appui,

conseil et vulgarisation Agricoles. De manière générale, ils sont à mettre à proximité des producteurs afin d'appuyer le développement des exploitations Agricoles selon leurs spécificités et besoins. Néanmoins, ces outils mériteront d'être harmonisés à travers des cadres réglementaires et institutionnels pour ne pas freiner le développement des exploitations Agricoles.

Le principal effet attendu de ce sous-programme est de faciliter aux producteurs l'accès aux services agricoles nécessaire à leurs investissements.

Tableau 12 : Principal indicateur d'effet intermédiaire sous-programme 2.2

Indicateur	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Pourcentage des producteurs ayant accès aux services Agricoles	10%	30%	50%

Les principales interventions consistent à :

- i. renforcer la capacité des organismes de service conseil, de vulgarisation et d'encadrement technique Agricole en appuyant annuellement 107 CSA, 555 organismes de relais, 150 Groupements de Défenses Sanitaires et 1.000 Agents Communautaires d'Elevage. Il s'agit également d'élargir le maillage territorial vétérinaire en installant 50 nouveaux vétérinaires mandataires ;
- ii. développer un système de financement pérenne notamment par l'opérationnalisation des dispositifs FDA/FRDA, FEL, AMPA, FRERHA et autres parafiscalités agricoles. Des études particulières seront réalisées en vue de renforcer et réorganiser l'AMPA, de développer l'assiette du FEL et de mutualiser des différents fonds. Un financement doit être assuré pour la remise en état, l'entretien et la pérennisation des infrastructures hydro agricoles (FRERHA) par la mise en place d'un mécanisme de financement régional adapté. ;
- iii. améliorer la couverture en service financier pour les producteurs (crédit, épargne, subvention, fonds de garantie, ...) à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Financement Rural (SNFR) alignée à la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) pour un meilleur taux de pénétration des Institutions de Micro finances avec 316 points de services mis en place pour un volume de 58 milliards ariary dans le circuit financier ;

- iv. développer les recherches appliquées adaptées aux besoins des acteurs et du marché sur 74 thèmes tels que la technique de pêche non destructive, la génétique, l'alimentation animale, la santé animale, la smart agriculture, les technologies appropriées pour l'adaptation au changement climatique et l'aspect socio-économique ;
- v. construire, réhabiliter et renforcer les centres de recherche avec la mise en place de chambres de culture, de 04 serres, de 12 stations et centres de développement agricoles et la formation des chercheurs. Le patrimoine du FOFIFA (biens fonciers, biens immobiliers, moyens logistiques) sera particulièrement sécurisé ;
- vi. évaluer les stocks des 08 espèces de ressources halieutiques ;
- vii. rénover les systèmes de formations professionnelles Agricoles et de recyclage par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale, entre autres l'élaboration de 17 Schémas Régionaux de Formation Agricole et Rurale en plus des 5 déjà élaborés et de 10 référentiels de formation aux métiers ainsi que la création et le renforcement de 157 Centres et Etablissements de Formation Agricole et Rurale (CEFAR) ;
- viii. professionnaliser les producteurs à travers le renforcement de leurs capacités en facilitant la délivrance de 620 000 cartes de producteurs et l'autorisation de pêche et d'aquaculture. Il s'agit également d'appuyer le développement de 100 organisations faitières, interprofessions et plateformes par filière, et promouvoir la mise en place de 15.000 associations et/ou coopératives.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **545, 028 milliard Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 13 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 2.2

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
2.2. Renforcer les Services aux Producteurs	69 762	91 323	156 450	103 718	123 774	545 028
2.2.1. Renforcer les capacités des organismes de relais	10 358	11 527	12 278	13 002	13 877	61 042
2.2.2. Développer un système de financement pérenne (FDA/FRDA, FEL, AMPA, FRERHA + parafiscalité agricole)	14 740	23 172	27 994	32 352	36 038	134 296
2.2.3. Améliorer la couverture en service financier pour les producteurs (crédit, épargne, subvention, fonds de garanti, ...)	2 861	3 791	62 016	4 183	4 727	77 579
2.2.4. Développer les recherches appliquées adaptées aux besoins des acteurs et du marché (y compris diffusion et application)	8 906	4 482	3 496	3 234	10 687	30 805
2.2.5. Construire, réhabiliter et renforcer les centres de recherche	95	997	1 445	184	1 106	3 827
2.2.6. Evaluer les stocks de ressources halieutiques	551	1 216	1 292	1 373	730	5 163
2.2.7. Rénover les systèmes de formations professionnelles Agricoles et de recyclage	20 902	32 525	32 175	38 528	45 069	169 198
2.2.8. Professionnaliser les producteurs	11 349	13 611	15 755	10 862	11 541	63 117

3.2.3. Sous-programme 2.3 : Atténuer les risques liés aux catastrophes et aléas

Pour se positionner avant l'arrivée des catastrophes et des aléas, des actions seront effectuées. Il s'agit de constituer des stocks de sécurité en intrants de base tels que les semences, les matériaux végétaux (liane, bouture,...) et la généralisation du Système d'Alerte Précoce (SAP). Des fonds d'urgence seront constitués au préalable et débloqués au moment opportun. Le principe d'adaptation des pratiques culturales comme l'utilisation des semences à cycle court, sera maintenu pour les zones à risques aux catastrophes et aléas. La notion d'assurance Agricole sera introduite progressivement.

Les risques phytosanitaires et zoo-sanitaires seront pris en considération d'une manière générale pour accroître de façon spécifique les préventions d'invasion, d'épidémie et de phytosanitaire, notamment pour le criquet migrateur, le white spot des crevettes, la varroase des abeilles. Des mesures appropriées seront mises en place pour adapter les infrastructures Agricoles aux perturbations climatiques et aux évènements extrêmes, tels que cyclone, sécheresse, inondation, invasion acridienne.

L'effet attendu de ce sous-programme est de diminuer les maladies et les risques au niveau des exploitations des producteurs et de la santé des consommateurs.

Tableau 14 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 2.3

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Superficie en hectare ravagée hors aire grégarigène par l'invasion acridienne	750 000	100 000	100 000
Taux de mortalité des veaux	25%	15%	5%

Les principales interventions pour ce sous-programme sont :

- i. renforcer le réseau de veille et de surveillance épidémiologique contre les maladies, les organismes nuisibles et la prolifération des végétaux aquatiques avec instauration d'un système de réponse rapide. 106 postes de contrôle de surveillance phytosanitaire équipés et 131 laboratoires seront renforcés, le système de surveillance alimentaire et nutritionnelle sera également redynamisé ;
- ii. réaliser des analyses officielles et des inspections sur sites conformément aux plans de surveillance annuelle ;
- iii. renforcer la prévention et la lutte contre les maladies et organismes nuisibles ayant un impact à la santé publique ou à forte incidence économique par l'élaboration de 50.000 calendriers de traitement phytosanitaire, la prise en compte de l'Intoxication par la Consommation d'Animaux Marins (ICAM), la vaccination annuelle de 20 millions d'animaux, le déparasitage annuel de 25 millions d'animaux et le traitement de plus 5 millions d'animaux et la mise en place d'un dispositif de prévention efficace pour les maladies exotiques ;
- iv. assurer la lutte antiacridienne à travers des interventions rapides respectant l'environnement et la santé humaine pour réduire la superficie traitée de 750.000 ha actuelle à 100.000 ha en 2020 correspondant à l'aire grégarigène pour stabiliser la situation de rémission ;
- v. renforcer la lutte contre les maladies à forte incidence économique comme la varroase (10.000 ruches traitées), le white spot (10.000 analyses effectuées).

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **421,464 milliard Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 15 : Coûts en millions d’ariary du sous programme 2.3

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
2.3 Atténuer les risques liés aux catastrophes et aléas	76 710	78 134	80 507	86 801	99 311	421 464
2.3.1. Renforcer la prévention et la lutte contre les maladies et organismes nuisibles ayant un impact à la santé publique ou à forte incidence économique (lutte intégrée)	59 141	67 880	72 843	78 658	90 660	369 182
2.3.2. Renforcer la lutte contre l'invasion acridienne et la prévention de nouvelles maladies exotiques	17 569	10 254	7 664	8 143	8 652	52 282

3.2.4. Sous-programme 2.4 : Augmenter la production rizicole

La filière riz constitue un pilier pour l'économie malgache. Le riz est la première culture du pays tant en termes de superficie que de production tournant autour de 4 millions de tonnes de paddy. Cette activité concerne plus de 2.000.000 d'exploitations agricoles dont la superficie moyenne est estimée à 0,87 ha. Toutefois, dans les greniers à riz, elle peut atteindre aux environs de 1 ha en moyenne. Les grandes superficies de plus de 30 ha à 120 ha peuvent se rencontrer dans les zones du Lac Alaotra. Pratiquement, la production n'assure pas suffisamment la consommation. Une quinzaine de grands bassins de production rizicole constituent de véritables greniers et doivent pouvoir amener la grande île à tenir une place au niveau régional, voire même international.

Ce sous-programme a pour effet d'augmenter la productivité et la production rizicoles. Les indicateurs sont :

Tableau 16 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 2.4

Indicateurs d'effets	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Superficie totale économique en Ha	1 650 000	2 320 000	-
Tonnage de riz blanc exporté	0	1 200 000	-
rendement en tonne par hectare	2,4	3,3	-

- i. accroître progressivement la superficie et la productivité rizicole pour répondre aux besoins des marchés par le biais de la sensibilisation et l'organisation de 897 sessions de formation des acteurs sur les techniques améliorées, par l'aménagement de nouvelles superficies irriguées de 12.000 ha ;
- ii. renforcer le mécanisme de stockage de produits par la mise en place de GCV et par la formation de 300 associations sur la gestion des infrastructures de stockage ;
- iii. mettre en place et opérationnaliser un centre de test et de certification de matériels agricoles.

Les différentes interventions de ce sous-programme sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 17 : Interventions dans le cadre du sous programme 2.4

Interventions	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Augmenter la production rizicole (t)	Réf. 2014 (3.900.000 tonnes)	291 000	579 000	762 000	950 000	1 268 000
Accroître la superficie et la productivité rizicole pour répondre aux besoins du marché (ha)	Réf. 2014 (1.650. 000 ha)	165.000 y compris 2015	92. 000	116.400	136.680	159.416
Renforcer le mécanisme de stockage des produits (unité de stockage)	0	55	85	90	82	73
Mettre en place et opérationnaliser un centre de test et de certification de matériels agricoles (unité)	0	0	1	0	0	0

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **77,610 milliards Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 18 : Coûts en millions d’ariary du sous programme 2.4

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
2.4. Augmenter la production rizicole	9 413	18 802	16 077	19 214	14 104	77 610
2.4.1. accroître la superficie et la productivité rizicole pour répondre aux besoins du marché	9 358	14 234	15 986	19 132	14 031	72 742
2.4.2. Renforcer le mécanisme de stock des produits	55	85	90	82	73	386
2.4.3 Mettre en place et opérationnaliser un centre de test et de certification de matériels agricoles	-	4 482	-	-	-	4 482

3.3. Programme 3 : Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques

Ce programme a pour objectif d’accroître la résilience, d’améliorer l’accessibilité aux denrées alimentaires, de développer le renforcement nutritionnel et de générer ainsi que de diversifier les revenus et/ou les emplois.

Le principal effet attendu est de diminuer le nombre des populations pauvres dont les indicateurs sont les suivants :

Tableau 19 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 3

Indicateurs d'effets	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Pourcentage des ménages ayant accès aux aliments de base	40%	60%	100%
Pourcentage de l'accroissement des revenus des exploitants vulnérables	650 000 Ariary	30%	50%
Quantité de consommation en gramme en protéine d'origine animale par habitant par jour (élevage et pêche)	17,21	29,33	39,18

Ce programme comporte quatre sous – programmes :

3.3.1. Sous-programme 3.1 : Accroître la résilience et soutenir le renforcement nutritionnel

Les objectifs de ce sous-programme sont axés à (i) l'accroissement de la résilience, (ii) l'amélioration de l'accessibilité aux denrées alimentaires, (iii) au renforcement nutritionnel, (iv) l'établissement et à la mise à l'échelle de programme intégré pour les zones très vulnérables et (v) la promotion des initiatives locales et régionales par la société civile.

L'effet attendu de ce sous-programme est d'améliorer le niveau de consommation d'aliments des ménages en qualité et en quantité. Les principaux indicateurs sont :

Tableau 20 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 3.1

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Superficie en hectare bénéficiant du processus Argent Contre Travail Productif	0	300 000	500 000
Nombre de producteurs bénéficiant des protections sociales	0	15 000	100 000

La protection sociale inclut l'assurance et la retraite agricoles.

Les principales interventions de ce sous-programme consistent à :

- i. améliorer la production alimentaire pour renforcer la résilience de la population (vulnérable et pauvre) en mettant en place 25.000 sites de démonstrations, en dotant des 8.000 outils didactiques , en réalisant des formations aux acteurs/intervenants à la résilience, en mettant à l'échelle les techniques de l'agro écologique et de l'agriculture de conservation pour 240.000 exploitants, en renforçant des organismes de relais en agro écologie, en

sensibilisant les Fokontany sur la diversification de la production et en distribuant des intrants aquacoles aux 4.000 pisciculteurs ; en remettant en état les périmètres irrigués endommagés par le passage des cyclones

- ii. améliorer le système de distribution d'intrants et d'équipement par le biais de la mise en place de 300 sites de multiplication de semences à haute valeur nutritionnelle, la création des usines d'engrais organiques et minéraux opérationnels, l'organisation de 660 foires Agricoles dans les communes, la dotation des semences aux ménages, la cession des engins de pêche et des pirogues motorisées ainsi que la distribution de 1.500.000 d'alevins aux rizipisciculteurs vulnérables ;
- iii. renforcer la capacité et le financement de démarrage (diversification, subvention...) en effectuant des séances de formation sur le renforcement nutritionnel et de la résilience ainsi que l'opérationnalisation de plus de 21.000 nouvelles exploitations aquacoles familiales ;
- iv. assurer la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires grâce à la mise en place de 96 postes d'inspections sanitaires fonctionnels, la réalisation des formations sur la transformation et la conservation des aliments,
- v. opérationnaliser le système Argent Contre Travail Productif touchant 300.000 ménages vulnérables par la création de nouvelles exploitations, le nettoyage des lacs contenant des végétaux aquatiques, l'exploitation de 400 étangs barrages (Bas-fonds) aménagés et la construction de 215 Greniers Communautaires Villageois (GCV) ;
- vi. mettre en place des villages d'exploitants intégrés (adduction d'eau, panneau solaire, maison à normes anticycloniques, ...) en construisant des infrastructures sociales, en installant des équipements en énergie renouvelable ainsi qu'en distribuant 120.000 kits de démarrage ;
- vii. mener 2.500 campagnes d'éducation nutritionnelle par la réalisation des séances de formation dans les sites communautaires, la sensibilisation de 600 Communes sur le système de surveillance alimentaire et nutritionnelle et la multiplication de 6.400 outils didactiques pour la démonstration culinaire (guide, recettes ...) ;
- viii. développer la production d'aliments bio fortifiés par le biais de l'installation de 2.000 sites d'expérimentation pour la culture de nouvelles variétés, la réalisation de 3.000 séances de

vulgarisation, l'identification des espèces étudiées ou transformées et la distribution de 700 tonnes de boulettes de poissons aux vulnérables ;

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **1.886,615 milliards ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 21 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 3.1

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
3.1. Accroître la résilience et soutenir le renforcement nutritionnel	204 164	281 095	345 857	445 702	609 797	1 886 615
3.1.1. Améliorer la production alimentaire pour renforcer la résilience des vulnérables	68 881	112 484	158 545	250 777	398 010	988 697
3.1.2. Améliorer le système de distribution d'intrants et équipements	9 006	21 574	23 027	37 524	39 959	131 090
3.1.3. Renforcer la capacité et le financement de démarrages (diversification, subvention...)	33 153	42 647	58 236	68 742	75 956	278 734
3.1.4. Assurer la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires	62 588	70 805	75 297	81 387	87 764	377 840
3.1.5 Mettre en place des villages d'exploitants intégré (adduction d'eau, panneau solaire, maison à normes anticycloniques, etc.)	26 295	28 529	24 874	549	584	80 830
3.1.6. Mener des campagne d' éducation nutritionnelle	1 117	1 317	1 582	1 815	2 159	7 991
3.1.7. Développer la production d'aliments bio fortifiés	1 629	2 101	2 555	3 058	3 399	12 742
3.1.8. Développer un système de protection sociale des producteurs (programme élargi de protection sociale)	1 497	1 638	1 741	1 850	1 965	8 691

3.3.2. Sous - programme 3.2 : Mettre en place un environnement favorable pour l'émergence d'une Agriculture moderne pour les jeunes entrepreneurs ruraux

La promotion de l'Agriculture moderne se fait par l'installation des jeunes entrepreneurs ruraux et alignée aux espaces de croissance afin de bénéficier des infrastructures productives et structurantes mises en place par l'Etat.

Les principales interventions de ce sous-programme consistent

- i. préparer l'installation des jeunes entrepreneurs ruraux en appuyant et en accompagnant 100.000 jeunes formés à travers des stratégies d'accompagnement à leur installation et à leur insertion socio professionnelle ;
- ii. mettre en place des périmètres d'exploitation grâce par l'installation des jeunes entrepreneurs dans 90.000 ha d'exploitations sur « tanety » et l'aménagement de 20.000 ha de périmètres irrigués ;

- iii. mettre en place des infrastructures par la construction de 56 infrastructures sociales structurantes et la construction de 30 infrastructures productives pour des jeunes entrepreneurs ruraux.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **858,043 milliards Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 22 : Coûts en millions d’ariary du sous programme 3.2

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
3.2. Mettre en place un environnement favorable pour l'émergence d'une Agriculture moderne pour les jeunes entrepreneurs ruraux	141 513	167 448	176 156	191 388	181 538	858 043
3.2.1. Préparer l'installation des jeunes	110 315	121 666	129 241	137 319	145 901	644 442
3.2.2. Mettre en place des périmètres d'exploitation	20 018	32 478	40 711	45 830	29 217	168 253
3.2.3. Mettre en place des infrastructures	11 181	13 304	6 204	8 239	6 420	45 347

3.3.3. Sous - programme 3.3 : Normaliser les infrastructures

De nouvelles infrastructures de base au sein des différents pôles de développement seront mises en place. Elles devront être réglementées et suivront les normes exigées par les marchés nationaux et internationaux.

Une attention particulière sera donnée sur les aspects maintenance et entretien des infrastructures Agricoles en relation avec le principe de durabilité.

Les effets attendus de ce sous-programme sont d’avoir des infrastructures durables et performantes. Les principaux indicateurs sont :

Tableau 23 : Principal indicateur d’effet intermédiaire du sous-programme 3.3

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Superficie en hectare des surfaces irriguées	750 000	1 125 000	-

Les principales interventions consistent à :

- i. construire des infrastructures Agricoles normalisées pour l’instauration d’un organe de suivi et de contrôle de l'application des NIHYCRI,
- ii. mettre en place d’un programme d’hydraulique pastorale,
- iii. construire 10 infrastructures d'irrigation pour pisciculture
- iv. mettre en place de 250 points d’abreuvement ;

- v. entretenir et réhabiliter les infrastructures existantes : 200.000 ha de périmètres, 1.800 km de pistes rurales, des infrastructures hydro-agricoles, d'un Centre de Développement de l'Aquaculture.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **548,274 milliards ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 24 : Coûts en millions d'ariary du sous-programme 3.3

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
3.3. Normaliser les infrastructures des petits ou moyens producteurs	69 935	89 368	108 421	130 068	150 483	548 274
3.3.1. Construire des infrastructures hydro-agricoles normalisées	21 297	26 554	32 336	39 136	43 041	162 364
3.3.2. Entretien des infrastructures existantes	48 638	62 814	76 084	90 933	107 442	385 911

3.3.4. Sous - programme 3.4 : Diversifier les revenus

La diversification des activités et des revenus est marquée par l'intégration du secteur agriculture – élevage - pêche à travers un accompagnement individualisé par la pratique de maraichage, de l'élevage à cycle court, de la pisciculture et de la pêche continentale par rapport à leurs principales activités. En outre, les activités complémentaires non Agricoles (artisanat, couture, ...) et Agricoles comme les petites transformations, l'utilisation des systèmes HIMO/VCT/ACTP pour les petites infrastructures du secteur AEP seront promues.

L'effet attendu de ce sous-programme est d'augmenter les revenus des ménages. Les principaux indicateurs sont :

Tableau 25 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 3.4

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Nombre de producteurs capable d'épargner	221 850	300%	700%
Nombre des producteurs vulnérables pratiquant au moins deux activités génératrices de revenus	132 500	662 500	1 325 000

Les principales interventions de ce sous-programme sont de:

- i. promouvoir les activités génératrices et de diversification de revenus : installation de 20 unités de pisciculture en cage, mise en place de 90 unités de valorisation de sous-produits ;

- ii. inciter l'épargne par les associations d'entraide communautaire : mise en place de 3.000 nouvelles associations, opérationnalisation de 148 structures d'encadrement des associations, capitalisation des expériences des associations au niveau national, formation de 150 encadreurs des associations, augmentation du Fonds de Cautionnement Mutuel (FCM) et incitation de 100 associations sur la culture d'épargne.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **18,623 milliards Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 26 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 3.4

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
3.4. Diversifier les revenus	1 775	2 402	3 250	4 580	6 617	18 623
3.4.1. Promouvoir des activités génératrices et de diversification de revenus	865	954	1 013	1 077	1 144	5 052
3.4.2. Inciter l'épargne par les associations d'entraide communautaire	910	1 448	2 237	3 503	5 473	13 571

3.4. Programme 4 : Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation

Ce programme vise à améliorer l'accès au marché, à développer les filières porteuses, à mettre en place un environnement favorable et incitatif pour le secteur privé et à développer un système de contractualisation gagnant-gagnant entre le privé et les exploitants familiaux.

L'effet attendu du programme est l'augmentation de la part de marché des productions Agricoles sur le marché local et international. Les principaux indicateurs sont :

Tableau 27 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 4

Indicateurs d'effets	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
pourcentage de l'augmentation des nombres de marchés structurés et viabilisés	Cf 2014	100%	300%
pourcentage de l'Accroissement des valeurs d'exportation	Cf 2008	50%	100%
pourcentage du cheptel bovin en transaction répertorié par une FIB	30%	100%	100%

Le programme comporte 4 sous-programmes :

3.4.1. Sous-programme 4.1 : Développer les marchés des produits Agricoles

Le marché constitue actuellement un maillon faible pour accroître les valeurs ajoutées des produits à Madagascar. Au niveau national, un regard particulier sera à considérer pour ce volet, notamment pour la prospection de marchés potentiels, l'organisation des marchés, l'aménagement des infrastructures de marché, la transformation et le conditionnement.

Pour le marché international, un système d'informations tant économiques que commerciales, sur le prix et la quantité des produits ciblés sera mis en place.

La notion de qualité et la mise à jour des normes pour toutes les filières (AEP) seront priorisées.

L'effet attendu de ce sous-programme est de rendre les producteurs et acteurs du secteur privé capables de développer un système agricole local et répondre aux besoins du marché.

Les principaux indicateurs sont:

Tableau 28 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 4.1

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
pourcentage des producteurs ayant accès aux informations formelles du marché	5%	30%	75%
nombre de produits agricoles labélisé	3	12	24

Les principales interventions de ce sous-programme consistent à:

- i. mettre en place des mesures incitatives pour le secteur privé parmi lesquelles l'élaboration d'une stratégie de marketing pour les produits halieutiques à haute valeur commerciale, la tenue de 10 ateliers d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et l'adoption de textes pour la mise en place de mesures incitatives ;
- ii. mettre en place et développer des systèmes d'informations sur les produits et les marchés à travers 119 réseaux d'information fonctionnel au niveau des districts ;
- iii. organiser les circuits de commercialisation par la mise en place de stratégies de commercialisation, la création de 3 marchés de gros pour les produits halieutiques et la réalisation de 40 études de marchés sur les filières ;
- iv. améliorer la qualité, les normes, la traçabilité des intrants et des produits Agricoles par l'organisation de séances d'information des acteurs, par la formation des techniciens spécialisés

- en normes et certification, la certification de 20.000 tonnes de semences, l'acquisition de matériels et équipements de contrôle de traçabilité et de norme ainsi que des équipements pour la certification, l'opérationnalisation d'un système d'identification et de traçabilité au niveau du secteur de l'élevage, et la codification et l'enregistrement de 50.000 exploitations d'élevage ;
- v. développer des infrastructures et équipements d'accès aux marchés incluant 60 centrales d'achat, 120 GCV, 66 unités de transformation artisanale et industrielle, des points de collecte et de vente de poissons, de 119 tueries, 1 abattoir aux normes internationales, 27 abattoirs secondaires, de 15 marchés à bestiaux, de 66 chaînes de froid pour stockage de produits agricoles, de 119 marchés modernisés pour la vente des produits agricoles au niveau des districts, et de 4 parcs de quarantaine pour animaux ;
 - vi. promouvoir les nouvelles technologies de transformation, de conditionnement, de stockage et de transport adaptées par la mise en œuvre d'expériences sur les nouvelles technologies, leur vulgarisation et l'élaboration de 5.000 guides pratiques pour les techniques de transformation.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **341,405 milliards Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 29 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 4.1

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
4.1. Développer les marchés des produits Agricoles	34 289	54 240	72 111	82 262	98 502	341 405
4.1.1. Mettre en place des mesures incitatives pour le Secteur Privé (fiscale,...)	37	23	5	5	6	77
4.1.2. Mettre en place / développer des systèmes d'information sur les produits et marchés	331	504	-	-	-	834
4.1.3. Organiser les circuits de commercialisation	1 985	1 156	2 326	1 099	2 626	9 192
4.1.4. Améliorer la qualité, les normes, la traçabilité des intrants et des produits Agricoles	7 436	17 030	17 130	17 926	27 278	86 799
4.1.5. Développer des infrastructures et équipements d'accès aux marchés	24 499	35 285	52 372	62 924	68 542	243 621
4.1.6. Promouvoir les nouvelles technologies de transformation, conditionnement, stockage et de transport adaptées	-	243	278	309	51	881

3.4.2. Sous-programme 4.2 : Développer les filières porteuses

Plusieurs filières sont à développer à Madagascar en fonction des demandes incessantes au niveau mondial. Mais pour atteindre cet objectif, il y a lieu d'améliorer l'organisation interprofessionnelle des filières, de promouvoir des produits phares, d'investir dans le

négoce et la transformation des produits et des sous-produits. Tout ceci doit être en relation avec les informations sur le marché afin de répondre aux exigences des consommateurs.

L'effet attendu de ce sous-programme est le développement des filières porteuses à haute valeur ajoutée. Les principaux indicateurs sont :

Tableau 30 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 4.2

Indicateurs d'effets	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Nombre de filières porteuses ayant accès sur le marché international	19	39	50
Pourcentage d'augmentation d'exportation		50%	100%

Les principales interventions du sous-programme consistent à :

- i. développer les filières Agricoles par la redynamisation de 20 filières, la sensibilisation et la formation de 50.000 producteurs et le développement de 5 pêcheries à haute valeur commerciale.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **70,951 milliards Ariary, et se présente comme suit :**

Tableau 31 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 4.2

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
4.2. Développer les filières porteuses	11 379	14 160	14 798	15 340	15 274	70 951
4.2.1. Développer des filières prioritaires pour l'agriculture	262	257	285	331	349	1 482
4.2.2. Développer des filières prioritaires pour l'élevage	11 062	12 200	12 963	13 773	14 634	64 632
4.2.3. Développer des filières prioritaires pour la pêche et l'aquaculture	55	1 703	1 551	1 236	292	4 837

3.4.3. Sous-programme 4.3 : Mettre en relation durable le marché et la production

Le système de contractualisation gagnant-gagnant offre de meilleures possibilités pour mettre en place les normes requises et la traçabilité du produit, conditions exigées par le marché international. Les producteurs, dont toutes les informations les concernant seront insérées dans une base de données, pourront être facilement mis en relation avec les opérateurs de marché. Par ailleurs, cette base de données servira d'aide à la prise de décision entre le producteur et l'acheteur.

L'effet attendu de ce sous-programme est la mise en place d'un cadre légal de partenariat effectif et durable pour les producteurs et le secteur privé. Les indicateurs identifiés sont :

Tableau 32 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 4.3

Indicateurs d'effets	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
nombre de contrats conclus entre producteurs et opérateurs du marché local	98	500	1000
taux d'augmentation du nombre d'opérateurs disposant des contrats avec le marché international	commerce	100%	300%

Les principales interventions du sous-programme consistent à :

- i. développer le système de contractualisation entre les privés et les exploitants familiaux en réalisant une étude sur le type de contrats approprié et en organisant 44 réunions de sensibilisation y afférentes ;
- ii. mettre en place un organe d'arbitrage assurant une bonne contractualisation ;

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **0,124 milliard Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 33 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 4.3

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
4.3. Mettre en relation durable le marché et la production	71	54	-	-	-	124
4.3.1. Développer le système de contractualisation entre le privé et les exploitants familiaux	60	54	-	-	-	113
4.3.2. Mettre en place un organe d'arbitrage	11	-	-	-	-	11

3.4.4. Sous - programme 4.4 : Renforcer les capacités des femmes en termes d'agrobusiness, d'entrepreneuriat agricole et de développement de chaînes de valeurs

Les femmes représentent 53 % de la population rurale Agricole. Cependant, elles rencontrent un certain nombre de contraintes dans les sphères familiale, communautaire et professionnelle. Elles sont très peu représentées, et ont très peu d'accès à la décision dans les instances économiques.

Ce sous-programme a pour effet d'améliorer l'autonomisation économique des femmes rurales, par le renforcement de leurs compétences en termes d'agrobusiness, d'entrepreneuriat Agricole et de développement de chaînes de valeurs.

Ainsi, ce sous-programme a pour effet d'améliorer l'autonomisation économique des femmes rurales.

Tableau 34 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 4.4

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Nombre de femmes leaders rurales émergées et renforcées	50	300	750
Nombre de femmes exportatrices en produits agricoles	10	400	800
Nombre d'AGR gérées par les femmes	100	70.000	120.000

Les principales interventions dans ce sous-programme se présentent comme suit :

- iii. mener 5 études sur les chaînes de valeur ;
- iv. assurer 50 formations pour les femmes sur l'amélioration de la qualité des produits ;
- v. créer et équiper 180 espaces d'échange pour les femmes rurales ;
- vi. mettre en place 70.000 nouvelles activités entreprises par les femmes (AGR, agro-industrie) ;
- vii. former et équiper 500.000 femmes sur les nouvelles technologies agricoles ;

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **432,222 milliards Ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 35 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 4.4

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
4.4. Augmenter la production rizicole	56 281	65 721	80 168	102 344	127 707	432 222
4.4.1. accroître la superficie et la productivité rizicole pour répondre aux besoins du marché	33	36	39	41	44	193
4.4.2. Renforcer le mécanisme de stock des produits	28 675	20 070	15 509	16 478	18 238	98 971
4.4.3 Mettre en place et opérationnaliser un centre de test et de certification de matériels agricoles	27 573	45 615	64 621	85 824	109 426	333 058

3.5. Programme 5 : Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs

Ce programme a pour objectif de structurer les acteurs, de professionnaliser les producteurs et leurs organisations et de développer un cadre institutionnel et réglementaire. Il fait lien avec ceux énumérés précédemment. En effet, il existe plusieurs composantes transversales classées au niveau des autres programmes opérationnels. Le programme 5 ne reprend ainsi que les composantes non énumérées plus haut.

Le principal effet attendu du programme est la restauration du cadre légal, politique, institutionnel et environnement favorable, dont les indicateurs sont les suivants :

Tableau 36 : Principaux indicateurs d'effet du Programme 5

Indicateurs d'effets	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Ratio de déconcentration des agents du AEP	60% / 40%	40% / 60%	15% central / 85% régional
Acteurs AEP renforcés	non	oui	Oui

Ce programme comporte 3 sous-programmes :

3.5.1. Sous-programme 5.1 : Développer un cadre institutionnel et réglementaire

Dans le cadre de la bonne gouvernance, stipulée dans le PND, l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire du secteur est fondamentale pour atteindre les résultats escomptés du PSAEP.

L'effet attendu de ce sous-programme est de développer un cadre institutionnel performant répondant aux normes internationales et aux besoins du secteur. Les principaux indicateurs sont:

Tableau 37 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 5.1

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
nombre d'autorités compétentes conformes aux normes internationales	1	3	3
Réforme des ministères AEP	non	Oui	oui

Ce sous-programme a les principales interventions ci-après :

- i. poursuivre les réformes institutionnelles et organisationnelles en améliorant les ressources humaines, matérielles et financières des 3 Ministères en charge du secteur AEP. Il s'agit principalement de mener une étude pour la réforme, un audit et un diagnostic institutionnel et organisationnel du secteur, d'élaborer 4.500 guides pour les responsables de l'Administration, de promouvoir et de renforcer la cogestion et l'émergence de 6 plateformes d'appui à la prise de décision et d'améliorer les systèmes d'accès aux ressources halieutiques ;
- ii. élaborer, mettre à jour, diffuser et appliquer les textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur et un code sur les infrastructures et équipements ;

- iii. mettre en conformité avec les normes internationales les autorités compétentes du secteur : la Direction des Services Vétérinaires, l’Autorité Sanitaire Halieutique et la Direction de la Protection des Végétaux ;
- iv. mener des travaux de concertation sur l’utilisation des recettes générées du secteur AEP à travers les résultats des études sur les retombées économiques.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **30,765 milliards ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 38 : Coûts en millions d’ariary du sous programme 5.1

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
5.1. Développer un cadre institutionnel et réglementaire	4 973	5 763	6 045	8 794	5 191	30 765
5.1.1. Poursuivre les réformes institutionnelles: organisationnelle, humaine, matérielle et financière	1 008	240	151	110	73	1 581
5.1.2. Elaborer, mettre à jour, diffuser, et appliquer les textes législatifs et réglementaires	483	426	504	316	327	2 055
5.1.3. Mettre en conformité les autorités compétentes (Vétérinaires, ASH et DPV) avec les normes internationales	3 482	5 049	5 389	8 368	4 791	27 080
5.1.4. Mener des travaux de concertation sur l'utilisation des recettes générées	-	49	-	-	-	49

3.5.2. Sous-programme 5.2 : Développer des outils de prise de décision et d’orientation

Le pilotage et l’orientation du secteur nécessitent le développement et la diffusion d’informations fiables en temps réels et le partage des savoirs dans le but de coordonner les actions à entreprendre.

L’effet attendu de ce sous-programme est de développer un système de coordination adapté au secteur. Les principaux indicateurs sont :

Tableau 39 : Principaux indicateurs d’effets intermédiaires du sous-programme 5.2

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
Nombre de structure de coordination	Non	23	23
Système d’information mis en place	Non	Oui	Oui

Ce sous-programme comprend les principales interventions suivantes :

- i. développer un système d’informations et de communication harmonisé et fiable pour tous les acteurs, principalement, à travers l’informatisation de la gestion des ressources

humaines, la mise en place de 24 centres de documentation et le renforcement en équipements et matériels informatiques ;

- ii. mettre en place et à jour une base de données nationale Agricoles par la mise en place de 3 systèmes statistiques modernes et la réalisation de recensements nationaux Agricoles (enquête cadre, recensement du cheptel, recensement agricole, ...) ;
- iii. développer un mécanisme de suivi de la performance de tous les acteurs par l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation ;
- iv. renforcer les observatoires dans le domaine Agricole par la réalisation de 2 études sur le positionnement de Madagascar au niveau régional et international, la formation des responsables des antennes régionales sur les veilles économiques et la réalisation des études sur les retombées économiques.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **29,990 milliards ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 40 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 5.2

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
5.2. Développer des outils de prise de décision et d'orientation	16 091	5 522	3 269	2 498	2 611	29 990
5.2.1. Développer un système d'informations et communication harmonisé et fiable pour tous les acteurs	2 062	1 825	1 512	2 019	1 663	9 081
5.2.2. Mettre en place et à jour une base de données nationale Agricole	12 959	2 859	-	-	-	15 818
5.2.3. Mettre un mécanisme de suivi de la performance de tous les acteurs	706	803	1 654	439	467	4 069
5.2.4. Renforcer les observatoires dans le domaine Agricole	363	36	103	40	481	1 023

3.5.3. Sous-programme 5.3 : Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP

Une réussite de la mise en œuvre du PSAEP dépend de l'internalisation des différents programmes définis par tous les acteurs ainsi qu'une meilleure intégration des parties prenantes dans le processus. Il est donc primordial qu'un renforcement de capacité préalable soit effectué.

L'effet attendu de ce sous-programme est de renforcer la coordination pour permettre à toutes les parties prenantes à mettre en œuvre le PSAEP. Les principaux indicateurs sont :

Tableau 41 : Principaux indicateurs d'effets intermédiaires du sous-programme 5.3

Indicateurs	Baseline	Cible 2020	Cible 2025
nombre de review conjoint	0	9	18
pourcentage de l'effectif de technicien par rapport à l'effectif total du personnel	30%	50%	75%
système unique de suivi-évaluation	non	Oui	Oui

Les principales interventions de ce sous-programme consistent à :

- i. institutionnaliser et mettre en place un mécanisme de coordination intersectorielle du PSAEP à travers l'élaboration des stratégies et plans de mise en œuvre tout en assurant les flux d'informations à tous les niveaux ;
- ii. régulariser et sécuriser le patrimoine immobilier des ministères AEP par la mise en place d'un dispositif spécifique et la création d'un musée halieutique.
- iii. construire et / ou réhabiliter les bâtiments administratifs au niveau central et déconcentré.
- iv. renforcer les ressources humaines, matérielles et financières du secteur à travers la formation des 3500 agents, plus particulièrement sur les thèmes en planification, suivi-évaluation, gestion financière et négociation, et la dotation d'équipements et de matériels roulants.

Le coût estimatif de ce sous-programme est de : **95,965 milliards ariary**, et se présente comme suit :

Tableau 42 : Coûts en millions d'ariary du sous programme 5.3

Sous programme/Composante	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
5.3. Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP	23 965	25 848	27 037	9 310	9 805	95 965
5.3.1. Mettre en place un mécanisme de coordination intersectorielle et Institutionnaliser le PSAEP	859	61	26	27	29	1 002
5.3.2. Régulariser et sécuriser le patrimoine immobilier du Ministère de l'Agriculture	276	-	-	82	-	358
5.3.3. Construire ou réhabiliter des bâtiments administratifs	6 728	8 028	9 112	8 720	9 265	41 852
5.3.4. Renforcer les ressources humaines techniques, matérielles et financières	16 102	17 759	17 900	481	511	52 753

4. Coûts du programme

4.1. *Le PNIAEP sur cinq ans*

L'estimation du budget requis pour la mise en œuvre du PSAEP/PINAEP a été faite de manière participative et itérative sur une période de trois mois. Une première proposition des éléments clés de la structure programmatique a été avancée par les techniciens des trois ministères AEP pour définir les indicateurs de résultats, identifier les quantités en 2025 et 2020 et proposer un coût unitaire indicatif. Cette première phase de collecte d'informations a permis d'avoir plus d'un millier d'indicateurs de résultats. Une phase de consolidation et de regroupement et d'alignement a été par la suite effectuée, en concertation avec les hauts responsables du secteur. Chaque coût unitaire a été majoré d'un taux d'inflation de 10,29% pour les deux premières années et de 6,25% pour les trois années restantes (taux évoqué par le ministère en charge des finances et justifié étant donné que Madagascar vient de sortir d'une longue période de crise sociopolitique). Le budget de fonctionnement hors solde est pris en considération pour l'estimation du GAP. Il en est de même du Programme d'Investissement Public (financements interne et externe) et les participations du privé et des producteurs. Les salaires ne sont pas inclus dans ce budget du PNIAEP. Néanmoins, pour la bonne mise en œuvre du PSAEP, de nouveaux budgets complémentaires des trois sous secteurs AEP sont nécessaires afin d'assurer leurs interventions. Ces coûts, outre les salaires, doivent prendre également en considération des frais de fonctionnement tels que les carburants, les indemnités, ...

Les problématiques du secteur AEP reposent depuis plusieurs décennies à une forte concentration des interventions de l'administration et des partenaires techniques et financiers à des producteurs travaillant à petite échelle, utilisant le plus souvent des techniques de production très archaïque (exploitant familial, pêcheur traditionnel, éleveur de quelques têtes d'animaux, ...). La contribution du secteur AEP sur le PIB stagnait autour de 26%. Quelques tentatives d'intensification ont été lancées à plusieurs reprises mais les résultats positifs n'étaient perçus sur le plan économique que seulement sur quelques années, pour revenir de nouveau à une situation de départ, causant le plus souvent à des crises alimentaires cycliques à Madagascar.

Par ailleurs, de nouveaux jeunes ne pouvant pas poursuivre leurs études à l'université ou n'atteignant pas le niveau secondaire se heurtent à la recherche d'emploi. Ils sont tous les ans au nombre de 300 à 400.000 à la requête d'un emploi.

Profitant de l'existence de plusieurs potentialités, tant pour l'agriculture à travers les terrains non encore exploités, l'élevage par les possibilités d'élevage extensif amélioré ou intensif de type moderne, la pêche et l'aquaculture par la présence d'un atout inimaginable sur les possibilités de pêche et d'aquaculture marine, les plans d'eau continentaux pour le développement de la pisciculture en cage et en enclos, la volonté politique des trois sous-secteurs s'oriente surtout à un changement de paradigme en appuyant sur les cinq années à venir à des activités d'extensification avec un rôle non négligeable du secteur privé et des producteurs locaux.

4.2. Méthodologie de budgétisation

Pour les cinq programmes du PSAEP, des objectifs stratégiques ont été identifiés avec leurs effets respectifs. Les interventions prioritaires contribuant à atteindre ces effets ont été formulées et présentées dans l'annexe. Ces interventions sont caractérisées par des indicateurs de résultats qui sont associés à des unités, des coûts unitaires, des informations de base ou valeurs de référence et des valeurs cibles pour la période 2016-2020 de la mise en œuvre du PNIAEP. Les indicateurs de résultats sont quantifiés avec des valeurs cibles par an et des budgets annuels.

En suivant la méthode de budgétisation basée sur les résultats, le budget de chaque intervention a été calculé en multipliant sa valeur cible annuelle par son coût unitaire. Ceci est effectué pour chaque année d'intervention. Ainsi, la somme des valeurs annuelles forment le coût total du PNIAEP pour sa période de mise en œuvre. Ensuite, l'agrégation de la somme des coûts des interventions constitue les coûts des sous programmes et des programmes. Cette méthodologie a permis de dresser les principaux coûts par programme selon les deux tableaux suivants :

Tableau 43 : Détails des coûts par programme en millions d'ariary

PROGRAMME	COUT TOTAL EN MILLIONS ARIARY PAR AN					
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
P1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources	255 847	335 819	562 716	817 390	1 078 662	3 050 435
P2. Augmentation continue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs	233 422	324 424	424 625	422 225	490 154	1 894 850
P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques	417 387	540 312	633 684	771 739	948 434	3 311 556
P4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation	102 019	134 175	167 078	199 946	241 484	844 702
P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs	45 029	37 133	36 351	20 603	17 606	156 721
Total en millions Ariary	1 843 343	2 299 709	2 997 271	3 792 055	4 683 555	9 258 264

Tableau 44 : Détails des coûts par programme en millions d'USD

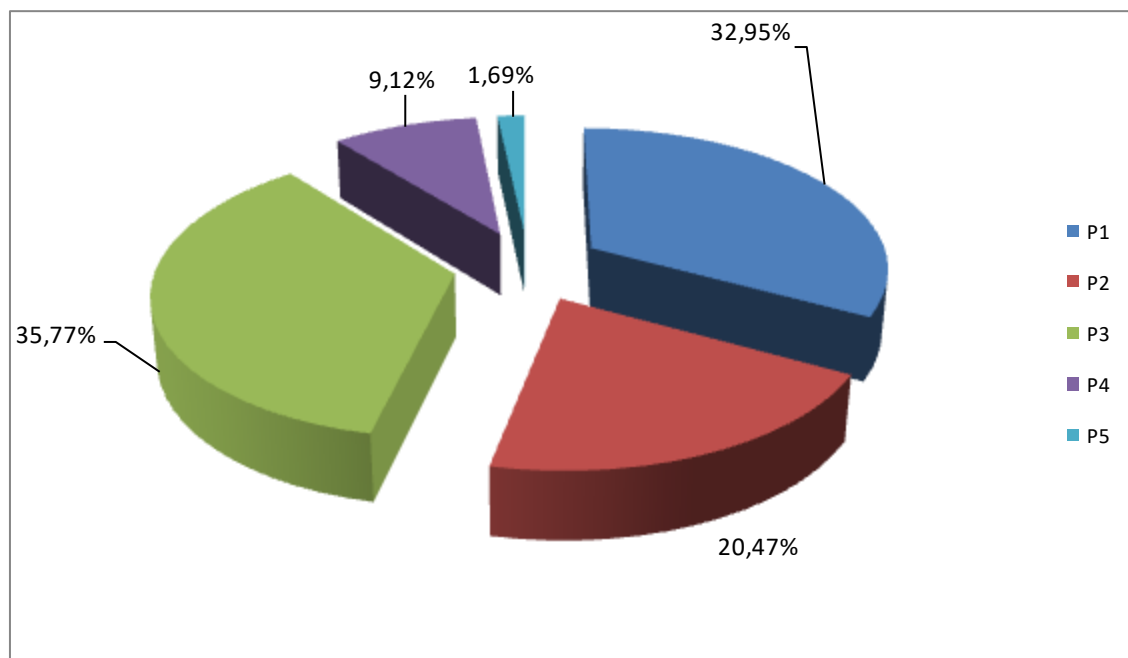
PROGRAMME	COUT TOTAL EN MILLIONS USD PAR AN					
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
P1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources	88	116	194	282	372	1 052
P2. Augmentation continue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs	80	112	146	146	169	653
P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques	144	186	219	266	327	1 142
P4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation	35	46	58	69	83	291
P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs	16	13	13	7	6	54
Total en millions USD	363	473	629	770	957	3 193

Le total du Programme PSAEP/PNIAEP allant de 2016 à 2020 soit une période de 5 ans, s'élève à **9.258,264 milliards d'ariary soit l'équivalent de 3,193 milliards d'USD**.

La lettre de Politique sectorielle Agricole, Elevage et Pêche avait énoncé que face à l'accélération de la pauvreté depuis la crise, avec un taux de pauvreté estimé à 82% de la population, la réduction de la pauvreté sera privilégiée à court terme dans la politique du Gouvernement en y consacrant 70% des investissements publics. Durant cette période, les 30% restants seront affectés à la relance de la production, et à la préparation des stratégies à moyens termes. A moyen terme, on privilégiera la croissance économique en y affectant 60% des investissements publics.

Cette nouvelle politique, de facto, se traduit à une orientation du volume budgétaire, durant cette première phase du PSAEP/PNIAEP, à soutenir les programmes P2 et P3, relatifs respectivement à l'augmentation continue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs et la contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques.

La répartition de ce budget par programme se fait de la manière suivante :



P1 Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources

P2. Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs

P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques pour les vulnérables

P4 Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation

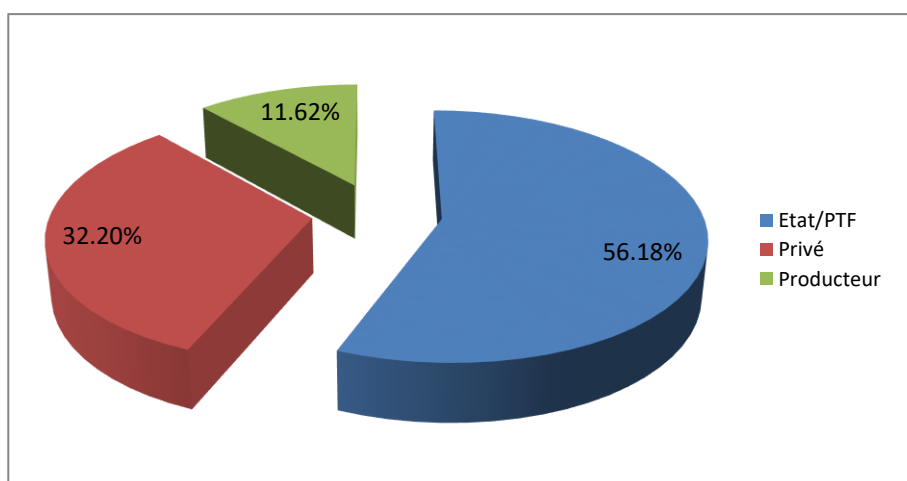
P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs

Les programmes P2 et P3 contribuent respectivement à 20,47% et à 35,77%, soit un total de 56,84%. Avec une partie du programme 4 relatif à l'accès au marché et au repositionnement de Madagascar avec un taux budgétaire de 9,12%, il est clair que le taux de 70% mentionné dans la LPAEP pour l'allocation budgétaire pour la lutte contre la pauvreté est presque atteint. D'ailleurs, même si le programme 1 est voué à l'extensification à travers les zones d'investissements, quelques composantes de ce programme contribuent également à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.

Comme Madagascar dispose de potentialités indéniables en agriculture, pastorale et halieutique, le secteur privé est appelé à être appuyé dès la période phase de mise en œuvre de programme PSAEP/PNIAEP. Ainsi pour le programme 1, les bénéficiaires directs tels que le secteur privé et les producteurs sont appelés à exploiter les nouvelles zones qui, jusqu'ici ne sont pas encore exploitées.

Le programme P5 relatif à l'amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs ne constitue que 1,69% du budget requis. Ce programme est presque à 100% utilisé par l'administration en charge du secteur AEP.

Le budget demandé est réparti entre les 3 principaux acteurs, entre autres l'Etat, le Secteur Privé et les producteurs directs.



L'Etat avec les PTF est un contributeur direct du programme et participe jusqu'à un taux de 56,18% du budget. En effet, il participe essentiellement à la relance de certaines interventions, soit à travers la construction, la mise en place, la réhabilitation, ... mais cette intervention sera relayée par le secteur privé et les producteurs. Les premiers bénéficiaires de ce programme restent le secteur privé et les producteurs performants.

5. Le Gap de financement

5.1. *Estimation des différents budgets acquis ou disponibles*

En ce qui concerne les fonds disponibles pour financer le PNIAEP, des investigations ont été faites pour déterminer le financement acquis au niveau de chaque acteur pour la période 2016 à 2020.

Le financement disponible (ressources internes et externes) au niveau de l'Etat a été fourni par le Ministère en charge des finances et du budget, soit sous le Cadre Budgétaire à Moyen Terme pour chaque ministère sous sectoriel pour la période de 2016 à 2018, soit à travers les inscriptions budgétaires dans Lois de Finances Initiales et du fonctionnement hors solde, données disponibles de 2006 à 2015.

Pour couvrir la période de mise en œuvre du PNIAEP, des projections ont été faites pour avoir les montants des ressources disponibles pour les années 2019 et 2020. Ainsi, les estimations de fluctuation ont donné, pour la ressource interne qui est constituée par le budget d'investissement et de fonctionnement :

- une tendance d'augmentation annuelle du budget de fonctionnement hors solde de l'ordre de 20% ;
- une augmentation annuelle du budget d'investissement de 10% pour le ministère de l'agriculture et de 20% ceux de l'élevage et de la pêche.

Tableau 45 : Budget de fonctionnement, Programme d'Investissement Public et budget de l'Etat, en millions d'ariary

	FINANCEMENT	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2016 à 2020
Fonctionnement Hors Solde (1)	Agriculture					9 368	8 368	7 640	7 692	6 827	11 685	14 022	16 826	20 192	24 230	29 076	104 346
	Elevage	10 545	12 388	20 788	19 025	1 656	1 560	978	983	1 013	2 337	2 804	3 365	4 038	4 846	5 815	20 869
	Pêche					9 663	9 581	9 062	9 068	5 212	6 633	7 960	9 552	11 462	13 754	16 505	59 232
	Total AEP	10 545	12 388	20 788	19 025	20 687	19 509	17 680	17 743	13 052	20 655	24 786	29 743	35 692	42 830	51 396	184 447
41-MinAgri	EXTERNE					142 701	146 757	138 814	81 855	147 757	184 040	232 496	307 346	295 094	295 094	295 094	1 425 124
	INTERNE					34 360	27 787	23 221	16 431	14 951	52 566	60 000	65 000	70 000	77 000	84 700	356 700
42-MINEL	EXTERNE					1 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	INTERNE					5 655	4 740	2 654	2 093	2 226	4 726	5 000	6 250	7 000	8 400	10 080	36 730
43-MRHP	EXTERNE					4 315	4 490	3 215	14 402	6 400	2 890	2 870	3 460	3 460	3 460	3 460	16 710
	INTERNE					1 724	1 214	706	706	706	2 790	3 501	3 565	4 221	5 065	6 078	22 431
Total (2)	EXTERNE	70 444	153 215	157 983	153 369	148 266	151 247	142 029	96 257	154 157	186 930	235 366	310 806	298 554	298 554	298 554	1 441 834
	INTERNE	30 478	29 568	67 775	114 096	41 739	33 740	26 582	19 230	17 883	60 083	68 501	74 815	81 221	90 465	100 858	415 861
	PIP	100 922	182 783	225 758	267 465	210 692	204 496	186 291	133 230	185 093	267 668	328 653	415 364	415 467	431 849	450 808	2 042 142
	Fonctionnement + PIP	111 467	195 171	246 546	286 490	231 379	224 005	203 971	150 973	198 145	288 323	353 439	445 107	451 159	474 680	502 205	2 226 590
Budget de l'Etat (2)	LFI	2 576 400	2 800 292	3 246 577	3 830 884	3 255 151	3 277 771	2 822 873	3 122 049	3 388 334	4 118 571	4 942 285	5 930 742	7 116 891	8 540 269	10 248 323	36 778 510

Ces premières investigations ont permis de dégager un montant total disponible de la ressource interne inscrite sur PIP (de 2016 à 2020) de l'ordre de 415,861 milliards d'Ariary.

La ressource externe est composée par les budgets de programmes et des projets financés par les partenaires techniques et financiers. Seuls les sous secteurs de l'agriculture et de la pêche bénéficient de cette source de financement. Avec des possibilités de modifications des montants alloués par ces partenaires, le budget de 2018 a été retranscrit pour les années 2019 et 2020. Cependant pour le ministère de l'élevage, depuis 2012 à 2015, il n'a reçu aucun financement externe, cette situation est maintenue en 2018. Par conséquent, aucune projection n'a été faite pour ce ministère. Notons que les données fournies par le Ministère des Finances et du Budget couvrent les projets et programmes en cours de mise en œuvre. Ainsi, le montant total de la ressource externe est de l'ordre de 1.441.834 millions d'ariary pour la période de 2016 à 2020.

En conséquence le montant total des fonds disponibles (ressources interne et externe) est de 2.042,142 milliards ariary.

5.2. Budget à rechercher ou GAP de financement

Afin de préparer le gap de financement préliminaire, les hypothèses suivantes ont été faites:

- 100% des ressources internes et externes du secteur AEP et leur budget de fonctionnement pour la période 2016 à 2020 sont alloués au financement du PNIAEP.

- ii. On suppose que le secteur privé dispose déjà 30% de sa part. Cette situation est souhaitée dans le sens que le programme apporte un environnement favorable à son investissement aussi bien en termes d'infrastructure, d'aménagement et de facilitation à l'installation.
- iii. Les producteurs, quant à eux assurent déjà 75% de leur part. Cela correspond à la valeur de contribution en tant que bénéficiaires.

Ainsi, le tableau suivant montre le gap de financement de l'ordre de 5.330,362 milliards d'ariary, équivalent à 1,838 milliards d'USD. Cela représente **57,57%** du budget du PNIAEP.

Tableau 46 : Estimation du montant annuel de gap de financement, en millions d'ariary

Source de financement	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2016 à 2020
Budget du PNIAEP	1 053 704	1 371 863	1 824 454	2 231 902	2 776 341	9 258 264
Etat/PTF	353 439	445 107	451 159	474 680	502 205	2 226 590
Secteur privé (30% de leur part disponible)	101 787	132 521	176 241	215 601	268 193	894 344
Producteur (75% de leur part disponible)	91 843	119 574	159 023	194 537	241 991	806 968
Total disponible	547 070	697 203	786 423	884 817	1 012 389	3 927 902
GAP de financement	506 634	674 661	1 038 031	1 347 084	1 763 952	5 330 362

6. Bénéfices économiques et sociaux

Nombreux sont les bénéfices techniques escomptés de ce programme. Sans être exhaustifs dans leurs listes, quelques points méritent d'être mentionnés :

- l'extensification sur de nouvelles zones potentielles non encore exploitées : à travers les zones d'investissements, la mise en place des jeunes entrepreneurs ruraux, l'amélioration de la maîtrise de l'eau et des systèmes d'irrigation, l'accessibilité, l'utilisation d'intrants et de matériels répondant aux normes requises et le recours aux nouvelles pratiques et techniques améliorées et adaptées renforceront la professionnalisation des producteurs. Ces nouvelles pratiques permettront une augmentation des productions et de la productivité et se traduiront à une amélioration des revenus des producteurs ;

- la mise en œuvre des autorités compétentes pour permettre de réduire les pertes liées aux problèmes sanitaires et phytosanitaires et des maladies à forte incidences économiques auprès des producteurs ;
- la maîtrise des facteurs principaux de production tels que la terre et l'eau, ce qui permettra l'accroissement substantiel et conséquent des superficies de production (cultivées, pâturage, pisciculture, ...), des rendements et par voie de conséquence, des productions de qualité et des revenus des éleveurs ;
- l'application effective des textes régissant les trois sous-secteurs (et) sécurisera les métiers dans le secteur et réduira les pertes consécutives avant, pendant et après la production ;

Quant aux bénéfices économiques, on peut citer entre autres :

- l'augmentation des revenus des différents acteurs de la production à la commercialisation ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de la population, en particulier, tant en quantité qu'en qualité ;
- la baisse des coûts de production et en guise de conséquence, une baisse notable des prix de vente, ce qui améliorera significativement l'accès de la population aux produits Agricoles de qualité ;
- la nette amélioration du niveau d'organisation et de structuration des producteurs, ce qui facilitera l'accès aux services, aux intrants et matériels de qualité et à meilleurs prix, et réduira les conflits entre les différents acteurs du secteur ;
- l'accroissement de la production AEP améliorera la part du sous-secteur au PIB national ;
- la formalisation des propriétés foncières réduira les risques liés aux conflits fonciers, ce qui permettra aux producteurs de consacrer plus de temps aux activités productives, d'où, amélioration de leurs revenus ;
- le développement des unités de transformation et de valorisation des produits et sous-produits permettra la création d'emplois dans le secteur, et réduira de façon significative et durable l'exode rural et le chômage, notamment en milieu rural ;

Le principal bénéfice envisagé sur la préservation de l'environnement est de produire sans détruire l'environnement en adoptant des plans d'aménagement et de gestion des zones exploitables pour réduire de manière substantielle et durable les détériorations de l'environnement consécutives à l'érosion du sol et à la pratique de feux de brousse, et réduira également les conflits entre agriculteurs-éleveurs.

Les impacts économiques et financiers : une analyse approfondie sera menée lors de l'évaluation ex ante de projets spécifiques pour avoir ses impacts économiques et financiers sur les bénéficiaires, le secteur Agricole en particulier et pour le pays en général. Toutefois, les stratégies technico-économiques adoptées dans ce programme ont été élaborées de manière pour assurer sa viabilité économique. En effet, aussi bien au sein des zones d'investissement Agricole qu'auprès des systèmes d'exploitation classiques, les investissements ou interventions du PSAEP couvrent en même temps la partie amont (production) et la partie aval (transformation, marché, ...) de chaque filière.

En termes d'effectifs des bénéficiaires, le PSAEP/PNIAEP offre une possibilité inimaginable de développement des acteurs. On peut espérer à un effectif de producteurs bénéficiaires allant jusqu'à 2/3 des exploitants ruraux. Les femmes peuvent bénéficier jusqu'à plus du 1/3 de cet effectif.

7. Principes et mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation

Pour la mise en œuvre de la LPAEP à travers le Programme Sectoriel AEP (PSAEP), des outils de prise de décision et d'orientation (systèmes de suivi et de contrôle) seront mis en place. Ils reposeront essentiellement sur :

- l'uniformisation et la pérennisation du système de statistique AEP ;
- le développement d'un système de suivi, de contrôle et d'évaluation du secteur AEP ;
- le développement des systèmes d'informations géographiques.

Cette mise en œuvre devra avoir une déclinaison provinciale/régionale qui tiendra compte des potentialités et des priorités spécifiques à chaque province/région. Elle s'étalera sur 10 ans (de 2015 à 2025) et comprendra trois phases :

- Phase de relance post-crise sur 2015 – 2016 : Les actions menées seront principalement axées sur la sensibilisation de tous les acteurs, le lancement des réformes destinées à accompagner le programme, et la mise en œuvre des actions prioritaires qui seront prévues dans les programmes nationaux d'investissement ;
- Phase intermédiaire sur 2016 - 2020 : elle permettra de mettre en œuvre les investissements prioritaires dans les programmes nationaux d'investissement ;

- Phase de croisière sur 2020 – 2025 : elle prévoit un ajustement du programme et la poursuite des actions inscrites dans les programmes nationaux d'investissement pour maintenir la croissance économique Agricole.

Le PSAEP sera exécuté sur la base d'un certain nombre de principes tels que la décentralisation et la déconcentration effectives, le partenariat, l'évaluation par les pairs, l'équité des sous-secteurs, la synergie des financements, la considération particulière des régions délaissées.

De même, le PSAEP tiendra compte des interventions menées dans le cadre la mise en œuvre des autres politiques ou stratégies sectorielles existantes ou en cours de formulation telles que le Programme National de Nutrition (PNN), la Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Loi foncière, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (SNGRC),

la Lettre de Politique de Décentralisation et Déconcentration (LP2D), la Loi sur les investissements

et la Résolution Rio+20, afin de respecter les synergies, les complémentarités ou les subsidiarités dans les actions publiques.

7.1. Mécanisme de pilotage et de coordination

Pour l'exécution du PSAEP un système de coordination, de mise en œuvre, de suivi et évaluation national et régional sera mis en place. Il sera composé des représentants des parties prenantes à savoir la société civile, les partenaires techniques et financiers, les services techniques déconcentrés, les collectivités locales décentralisées, le secteur privé et les représentants des bénéficiaires dans le secteur Agricole.

D'une manière générale, le système de coordination aura pour missions de :

- coordonner et harmoniser le PNIAEP la mise en œuvre afin d'assurer qu'il est en ligne avec le PND/PMO ;
- assurer que les programmes d'investissement PNIAEP sont en ligne avec les priorités du secteur ;
- préconiser des solutions aux contraintes structurelles, institutionnelles et autres pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre du PNIAEP au niveau national et régional ;

- examiner et renforcer le mécanisme d'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du PSAEP/ PNIAEP ;
- participer aux différents rencontres/forum nationaux et internationaux pour assurer le financement et la mise en œuvre du PSAEP/ PNIAEP ;
- fournir aux différents acteurs du pays les informations importantes sur la mise en œuvre du PSAEP/PNIAEP ;
- garantir la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PSAEP/ PNIAEP.

Ce système comprendra les structures suivantes :

Au niveau politique, la coordination sera menée par les trois départements AEP.

Au niveau organisationnel et Intersectoriel, un comité technique AEP, représentant les principaux acteurs, sera mis en place.

Au niveau du pilotage il sera créé :

- un organe national indépendant intégrant tous les acteurs du secteur Agricole ayant pour rôles : (i) la coordination et les orientations politiques, (ii) le plaidoyer pour l'acquisition des financements du PSAEP et (iii) le suivi évaluation du programme et des organes provinciaux/régionaux ;
- des organes provinciaux/régionaux d'exécution et de suivi des interventions dont les rôles seront : (i) la coordination au niveau régional, (ii) l'exécution du programme, (iii) le contrôle de la conformité des actions programmées par rapport aux documents de référence et (iv) le suivi-évaluation.

7.2. Mécanisme de suivi-évaluation, y compris les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans le système de suivi évaluation

La réussite de la mise en œuvre du PSAEP/PNIAEP exige un système de suivi et évaluation performant et un système d'information fiable. L'évaluation de la performance sera faite avec l'outil de gestion axé sur les résultats pour garantir l'efficacité, l'efficacités et la pertinence du programme et d'asseoir un mécanisme de redevabilité et de prise de décision, nécessaire pour l'atteinte des objectifs du programme.

Cependant, les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche utilisent actuellement plusieurs outils pour suivre les indicateurs de suivi évaluation de leurs activités

dont, entre autres, le document de performance du budget programme et les rapports d'activités annuels. Ils donnent des informations essentiellement sur la réalisation et les coûts des activités inscrits dans leurs Plan de Travail Annuel.

Par ailleurs, depuis l'année 2007, le gouvernement a mis en place le Système National Intégré de Suivi Evaluation (SNISE) qui a pour objectif d'instaurer des mécanismes et un processus de suivi et d'évaluation des Programmes aux niveaux central et régional. Il est alimenté par un système d'information national à travers le système statique national qui est ravitaillé par les données administratives, des enquêtes statistiques et de recensements au niveau régional.

Toutefois, l'opérationnalisation du SNISE a été freinée par plusieurs facteurs à savoir la crise politique de 2009, le manque de ressource pour la mise en œuvre des stratégies qui le soutiennent et la difficulté d'appropriation par les acteurs régionaux et nationaux. Pour pallier à ces problèmes, des amendements, des révisions interministérielles et des séries de sensibilisations ont été entrepris pour une meilleure utilisation de l'outil. Le premier ministre a affirmé la reprise et le renforcement de l'utilisation du SNISE dans le suivi de la mise en œuvre des programmes de développement à Madagascar lors de la revue finale des pistes RRI (Rapid Results Initiative) du gouvernement en juin 2015. Cette déclaration coïncide avec la recommandation du compact d'utiliser un système de suivi évaluation/information commun afin de mieux coordonner les actions et de suivre les performances du PSAEP aussi bien au niveau national que régional.

A cet effet, le suivi et évaluation du PSAEP se mettra en phase avec le Système National Intégré de Suivi Evaluation (SNISE) soutenu par le mécanisme de collecte et de traitement des informations du système statistique national renforcé par la statistique Agricole. A titre d'information, le SNISE définit i) le cadre institutionnel et organisationnel précisant les missions/attributions et les responsabilités des parties prenantes, ii) les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation traitant les dispositifs des circuits de collecte, de stockage, de traitement et d'analyse des informations et des données ainsi que la stratégie de diffusion des informations, iii) le calendrier de suivi-évaluation et les outils nécessaires pour le développement du système, les plateformes d'échanges et de coordination impliquant toutes les parties prenantes dont le gouvernement, les Collectivités Territoriales Décentralisées, la Société Civile, le Secteur Privé .

Dans cette optique, le système de suivi et évaluation des trois ministères (Agriculture, Elevage et Pêche) sera renforcé. Ainsi, en adoptant le dispositif organisationnel du SNISE, ci-après une

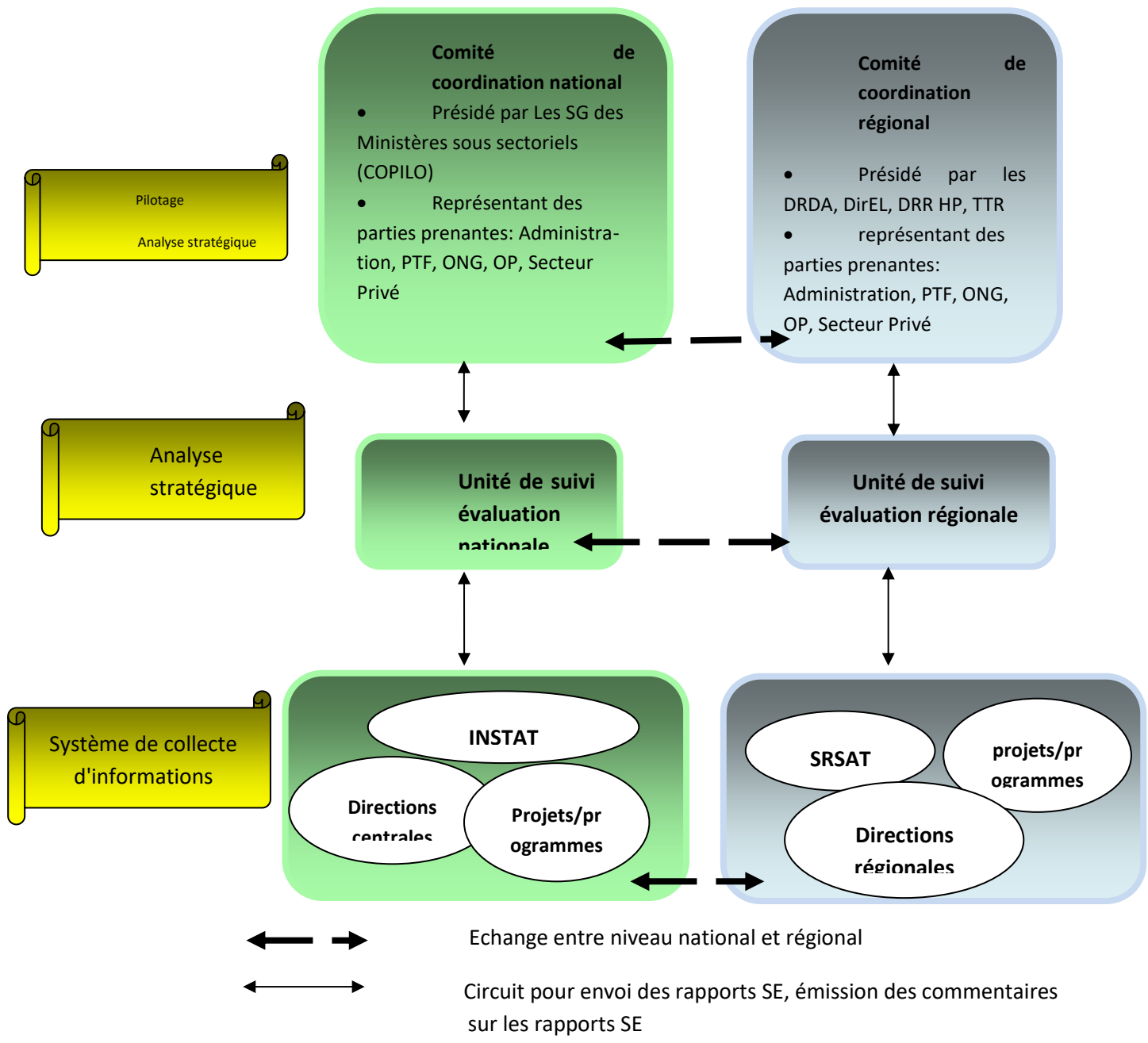
proposition de configuration qui précise la place et l'attribution du comité de coordination et de suivi évaluation du PSAEP :

Tableau 47 : Rôles des acteurs dans la coordination et de suivi évaluation du PSAEP

Au niveau National	Au niveau régional
<p style="text-align: center;">collecte et traitement des informations</p> <p>Les acteurs concernés par le PSAEP, notamment les ministères sous sectoriels (Agriculture, Elevage, Pêche) sont responsables de la collecte et de l'analyse des données conformément aux normes fournies par l'INSTAT. Les données collectées constitueront les premiers inputs du SE et du rapport de suivi. La périodicité ou fréquence de collecte des données sera définie lors de l'élaboration du cadre de suivi des résultats/rendements du PSAEP.</p>	
<p>L'unité de suivi évaluation nationale du PSAEP est chargé de mettre en place le cadre de suivi évaluation des indicateurs des résultats. Il entre en collaboration avec les ministères sectoriels et l'organe de pilotage du SNISE pour l'insertion des indicateurs du PSAEP dans le processus de suivi évaluation des indicateurs des programmes au niveau national (SNISE). Il travaille avec l'INSTAT pour l'uniformisation et la normalisation des données avant la collecte.</p>	<p>Les unités de suivi évaluation au niveau des régions assurent la collecte des données relatives aux indicateurs de résultats du PSAEP. Elles s'appuient sur le système statistique régional, des données administratives auprès des services techniques déconcentrés et des informations issues des projets et autres organismes impliqués dans la mise en œuvre du PSAEP. Elles travaillent étroitement avec la plateforme Suivi Evaluation et la Cellule de Centralisation et d'Analyse au niveau des régions.</p> <p>Les informations sont ensuite traitées à leur niveau et transmises au comité de coordination et suivi évaluation national.</p>
<p>Elaboration des rapports de suivi : Après la collecte et analyses des données, des rapports de suivi contenant toutes ces informations avec leurs diverses interprétations, seront élaborés.</p>	
<p>L'unité de suivi évaluation nationale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prépare un canevas de rapportage - élabore les rapports de suivi semestriels - tient compte des observations et suggestions antérieures du comité de coordination pour la réorientation des indicateurs de résultats et l'amélioration de l'élaboration des rapports <p>Le comité de coordination national émet des observations et des recommandations sur les rapports de suivi élaborés, l'unité de suivi évaluation national à travers la réunion de concertation semestrielles/annuelles avec les parties prenantes pour la validation du rapport national.</p>	<p>Les unités de suivi évaluation régionales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborent les rapports de suivi semestriels régionaux - tiennent compte des observations et suggestions antérieures du comité de coordination régional et national pour la réorientation des indicateurs de résultats et l'amélioration de l'élaboration des rapports. <p>Les comités de coordination régionaux émettent des avis, des commentaires et recommandations sur les rapports de suivi élaborés par l'unité de suivi évaluation régional. Pour ce faire, ils organisent des revues semestrielles/annuelles avec les parties prenantes pour la validation du rapport régional.</p>

Dissémination des rapports de suivi : les rapports de suivi validés feront l'objet de diffusion auprès des parties prenantes dans le cadre de mécanisme de redevabilité et l'amélioration de la performance en tirant des leçons et en prenant des bonnes décisions	
L'unité de suivi évaluation nationale <ul style="list-style-type: none"> - Définit la stratégie de dissémination et de communication des rapports - Met à la disposition des ministères sectoriels et l'Organe de Pilotage du SNISE les rapports aux fins d'analyses décisionnelles. - Suit la mise en œuvre de la stratégie de dissémination et de communication - Procède à la diffusion des rapports périodiques ou autres produits d'information 	Les comités de coordination régionaux assurent la dissémination des rapports au niveau des régions.
Formulation et proposition de recommandations	
L'unité de suivi évaluation nationale <ul style="list-style-type: none"> - analyse et évalue la performance fournis dans les rapports de suivi - Synthétise les recommandations et suggestions émanant des Régions et des parties prenantes au niveau national. - Donner des suggestions en matière d'ajustement ou d'orientation pour l'atteinte des résultats du PSAEP 	
Prise de décisions	
Le comité de coordination national prend des décisions pour l'amélioration de la performance et la réorientation du programme, à partir des cadrages des analyses décisionnelles au niveau des unités de suivi évaluation régionales et nationales	
Suivi de la mise en œuvre des décisions/ recommandations	
L'unité de suivi évaluation nationale consolide et suit la mise en œuvre des recommandations adoptées par le comité de coordination national en les incluant dans plan d'action du PSAEP.	Les unités de suivi évaluation régionales mettent en œuvre les actions d'ajustement et d'orientation émises par l'unité de suivi évaluation régionale
stockage des données et informations	
L'unité de suivi évaluation nationale centralise les données issues des unités régionaux	Les unités de suivi évaluation régionales centralisent les données issues des services techniques déconcentrés (élevage, pêche, agriculture et les autres secteurs concernés), des enquêtes statistiques, les informations des programmes et projets impliqués dans le PSAEP.

CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL DU SYSTEME DE SUIVI EVALUATION



Notons que les attributions des ministères sectoriels ne changent pas par rapport au dispositif organisationnel du SNISE.

Cadre de suivi des indicateurs des résultats du PSAEP

Sous l'égide du comité de coordination national, l'unité de suivi évaluation national élaborera un cadre de suivi des indicateurs des résultats du PSAEP/PNIAEP. Ce cadre sera composé des objectifs clairs bien définis, des indicateurs de résultats, une méthode de collecte de données pour évaluer les indicateurs, les cadres institutionnels pour la collecte des données, la fréquence de collecte des données et responsabilités, la fréquence d'analyse des résultats et responsabilité, le plan de diffusion des informations.

Le cadre s'appuie sur la base de données statistique nationale qui procurera des informations sur le budget, les indicateurs de résultats au niveau des composantes, les indicateurs d'effets intermédiaires au niveau des sous programmes, les effets intermédiaires des programmes et les indicateurs d'impact du PSAEP. Ce processus est conforme à la Déclaration de Malabo relative au renforcement de la statistique nationale, du suivi-évaluation et la mise en œuvre du CAADP au niveau national.

Une review conjointe annuelle qui implique toutes les parties prenantes sera organisée laquelle donnera des informations sur la performance du programme afin de prendre des mesures nécessaires pour l'atteinte de ses résultats.

La mise en œuvre du PSAEP fera l'objet de suivi évaluation externe et interne au moins deux fois pendant les cinq premières années. Ces évaluations seront entreprises par des experts issus des ministères concernés et des compétences externes qui sont supervisés et pilotés par l'organe de coordination.

Enfin, il faut noter que le système apporte des informations sur la mise en œuvre des engagements des partenaires.

8. Evaluation des risques

	niveau de risque	Mesure d'atténuation	niveau de risque après atténuation
Augmentation de l'insécurité sociale et de l'instabilité politique	Elevé	Evaluer régulièrement le climat social et politique pour assurer que le comité de coordination soit accepté par les parties prenantes et mène ses activités sereinement.	Moyen
Les parties prenantes notamment les bénéficiaires pourraient se sentir exclus du processus de planification et de la mise en œuvre du PSAEP/PNIAEP	Moyen	Le comité de coordination aussi bien au niveau régional que national devra avoir des informations régulières et de programme de consultation des parties prenantes afin que le programme soit bien compris par les parties prenantes. Mettre en place et développer des cadres de concertation et d'échange régulier avec les acteurs au niveau régional.	faible
Le manque d'engagement du gouvernement et des partenaires techniques financiers	Moyen	Rendre effectif les engagements des parties prenantes développés dans le compact et bien définir leurs responsabilités respectifs durant la mise en œuvre du programme	faible
Risques liés à la gouvernance	moyen	Application stricte des procédures de gestion et de contrôle. Poursuite de l'utilisation de l'outil de gestion axé sur les résultats suivi de concertation et dialogue régulier entre les parties prenantes	faible
Faible implication du secteur privé		Organiser des ateliers régionaux et nationaux spécifiques pour la mobilisation des acteurs privés	
Le manque de ressource de financement	moyen	Diversifier les sources de financement et organiser des tables rondes des bailleurs de fonds. Au besoin, reprogrammer les activités du programme afin de mobiliser les Partenaires financiers et les autres parties prenantes	moyen
La concurrence entre les produits locaux et importés	élevé	Mener des actions de promotion des produits locaux au niveau du marché local et international Développer une politique de protection des produits locaux.	moyen

Les risques liés aux changements climatiques	élevé	Capitaliser et diffuser les acquis en matière d'accroissement de résilience communautaire. Poursuivre les recherches sur les techniques et technologies qui pourront mitiger les risques. Mettre en œuvre le mécanisme d'appui aux victimes des aléas climatiques. Tenir compte de la stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes tout au long de la mise en œuvre du programme. Travailler étroitement avec le ministère chargé des Forêts et de l'environnement, de l'écologie et de la mer sur la mise en œuvre de programme de reforestation, de protection des bassins versants et la lutte contre les changements climatiques.	élevé
La faible implication du secteur privée	élevé	Mener des rencontres spécifiques avec les opérateurs privés afin qu'ils prennent part activement au financement et à la mise en œuvre du plan.	moyen
La dépréciation de la monnaie locale et l'augmentation de l'inflation	moyen	Développer un mécanisme d'adaptation et d'appui au secteur Agricole, Elevage et Pêche	faible
Les changements d'attribution et de localité des techniciens et des responsables	moyen	Développer un système de gestion de connaissance	faible
Le changement d'orientation de politique Agricole du gouvernement	moyen	Renforcer la diffusion et l'explication de la pertinence de la politique AEP aussi bien au niveau des dirigeants qu'au niveau des élus.	faible

Annexe 1: Budget de fonctionnement, Programme d'Investissement Public et Budget de l'Etat

BUDGET DE FONCTIONNEMENT, PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC ET BUDGET DE L'ETAT

	FINANCEMENT	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2016 à 2020
Fonctionnement Hors Solde (1)	Agriculture					9 368	8 368	7 640	7 692	6 827	11 685	14 022	16 826	20 192	24 230	29 076	104 346
	Elevage	10 545	12 388	20 788	19 025	1 656	1 560	978	983	1 013	2 337	2 804	3 365	4 038	4 846	5 815	20 869
	Pêche					9 663	9 581	9 062	9 068	5 212	6 633	7 960	9 552	11 462	13 754	16 505	59 232
	Total AEP	10 545	12 388	20 788	19 025	20 687	19 509	17 680	17 743	13 052	20 655	24 786	29 743	35 692	42 830	51 396	184 447
41-MinAgri	EXTERNE					142 701	146 757	138 814	81 855	147 757	184 040	232 496	307 346	295 094	295 094	295 094	1 425 124
	INTERNE					34 360	27 787	23 221	16 431	14 951	52 566	60 000	65 000	70 000	77 000	84 700	356 700
42-MINEL	EXTERNE					1 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	INTERNE					5 655	4 740	2 654	2 093	2 226	4 726	5 000	6 250	7 000	8 400	10 080	36 730
43-MRHP	EXTERNE					4 315	4 490	3 215	14 402	6 400	2 890	2 870	3 460	3 460	3 460	3 460	16 710
	INTERNE					1 724	1 214	706	706	706	2 790	3 501	3 565	4 221	5 065	6 078	22 431
Total (2)	EXTERNE	70 444	153 215	157 983	153 369	148 266	151 247	142 029	96 257	154 157	186 930	235 366	310 806	298 554	298 554	298 554	1 441 834
	INTERNE	30 478	29 568	67 775	114 096	41 739	33 740	26 582	19 230	17 883	60 083	68 501	74 815	81 221	90 465	100 858	415 861
	PIF	100 922	182 783	225 758	267 465	210 692	204 496	186 291	133 230	185 093	267 668	328 653	415 364	415 467	431 849	450 808	2 042 142
	Fonctionnement + PIF	111 467	195 171	246 546	286 490	231 379	224 005	203 971	150 973	198 145	288 323	353 439	445 107	451 159	474 680	502 205	2 226 590
Budget de l'Etat (2)	LFI	2 576 400	2 800 292	3 246 577	3 830 884	3 255 151	3 277 771	2 822 873	3 122 049	3 388 334	4 118 571	4 942 285	5 930 742	7 116 891	8 540 269	10 248 323	36 778 510

SOURCES :

(1) Ministères des Finances et du Budget de 2006 à 2015 et estimations par majoration de 20% de 2016 à 2020

(2) Ministères des Finances et du Budget, Loi des Finances Initiales de 2006 à 2018 et projection pour 2019 et 2020

Annexe 2: Détails des coûts par Sous-Programme en millions d'Ariary

PROGRAMME	COUT TOTAL EN MILLIONS ARIARY PAR AN					
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
P1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et d'exploitation des ressources	255 847	335 819	562 716	817 390	1 078 662	3 050 435
1.1. Utiliser le foncier comme un atout aux producteurs	2 253	2 480	2 661	2 868	3 091	13 352
1.2. Préserver les ressources et faire des aménagements intégrés	253 594	333 339	560 056	814 522	1 075 571	3 037 083
P2. Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs	233 422	324 424	424 625	422 225	490 154	1 894 850
2.1. Renforcer les facteurs de production comme éléments clés de la croissance	77 536	136 165	171 591	212 492	252 964	850 748
2.2. Renforcer les Services aux Producteurs	69 762	91 323	156 450	103 718	123 774	545 028
2.3 Atténuer les risques liés aux catastrophes et aléas	76 710	78 134	80 507	86 801	99 311	421 464
2.4. Augmenter la production rizicole	9 413	18 802	16 077	19 214	14 104	77 610
P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et la réduction des risques	417 387	540 312	633 684	771 739	948 434	3 311 556
3.1. Accroître la résilience et soutenir le renforcement nutritionnel	204 164	281 095	345 857	445 702	609 797	1 886 615
3.2. Mettre en place un environnement favorable pour l'émergence d'une Agriculture moderne pour les jeunes entrepreneurs ruraux	141 513	167 448	176 156	191 388	181 538	858 043
3.3. Normaliser les infrastructures des petits ou moyens producteurs	69 935	89 368	108 421	130 068	150 483	548 274
3.4. Diversifier les revenus	1 775	2 402	3 250	4 580	6 617	18 623
P4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation	102 019	134 175	167 078	199 946	241 484	844 702
4.1. Développer les marchés des produits Agricoles	34 289	54 240	72 111	82 262	98 502	341 405
4.2. Développer les filières porteuses	11 379	14 160	14 798	15 340	15 274	70 951
4.3. Mettre en relation durable le marché et la production	71	54	-	-	-	124
4.4. Augmenter la production rizicole	56 281	65 721	80 168	102 344	127 707	432 222
P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs	45 029	37 133	36 351	20 603	17 606	156 721
5.1. Développer un cadre institutionnel et réglementaire	4 973	5 763	6 045	8 794	5 191	30 765
5.2. Développer des outils de prise de décision et d'orientation	16 091	5 522	3 269	2 498	2 611	29 990
5.3. Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP	23 965	25 848	27 037	9 310	9 805	95 965
Total en millions Ariary	1 053 704	1 371 863	1 824 454	2 231 902	2 776 341	9 258 264

Annexe 3: Exportation des produits vivriers et alimentaires, effectuée par Madagascar

EXPORTATION DES PRODUITS AEP, EFFECTUEE PAR MADAGASCAR AU COURS DES ANNEES 2005 A 2013 (JUILLET 2013)

Valeur en millions d'Ariary FOB

ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Agri	256	355	391	335	376	353	620	661	419
Elev	10	15	17	22	24	44	52	56	32
Pech	233	296	268	216	178	156	173	163	142
Valeur	499	666	676	572	579	553	845	880	592

Quantité en milliers de tonnes

ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Agri	76	107	112	106	118	113	165	129	81
Elev	4	6	6	5	4	5	5	5	4
Pech	15	18	16	14	12	10	11	9	7
Quantité	95	130	134	125	133	128	181	144	92

SOURCE: Extraction des données de DGINSTAT/D S E/SSES/COMEXT/OCTOBRE 2013

